

## **CIRPÉE**

Centre interuniversitaire sur le risque, les politiques économiques et l'emploi

Cahier de recherche/Working Paper **03-10**

### **Effets redistributifs d'un régime d'allocation universelle : une simulation pour le Québec**

Abdelkrim Araar  
Jean-Yves Duclos  
François Blais

Janvier/January 2003

---

Araar: Département d'économie et CIRPÉE, Pavillon DeSève, Université Laval, Sainte-Foy, Québec, Canada, G1K 7P4 ; [aabd@ecn.ulaval.ca](mailto:aabd@ecn.ulaval.ca); fax : 1-418-656-7798

Duclos :Département d'économie et CIRPÉE, Pavillon DeSève, Université Laval, Sainte-Foy, Québec, Canada, G1K 7P4 ; [jyves@ecn.ulaval.ca](mailto:jyves@ecn.ulaval.ca); tél.: 1-418-656-7096 ; fax : 1-418-656-7798

Blais : Département de science politique, Pavillon de Koninck, Université Laval, Sainte-Foy, Québec, Canada, G1K 7P4 ; [Francois.Blais@pol.ulaval.ca](mailto:Francois.Blais@pol.ulaval.ca)

Remerciements: Ce travail constitue une version remaniée du chapitre 5 du rapport « Le revenu de citoyenneté : revue des écrits et consultation des experts » remis au Fonds Québécois de Recherche sur la Société et la Culture (FQRSC). Nous remercions le FQRSC pour son appui financier.

**Résumé:** Nous simulons l'impact redistributif de trois scénarios d'instauration d'une allocation universelle (AU). Les simulations se font en maintenant constant le solde budgétaire conjoint des gouvernements provincial et fédéral : Un premier scénario suppose qu'un ensemble de programmes sociaux et de dispositions fiscales est éliminé pour être subséquemment remplacé par une AU qui ne modifie toutefois pas les taux marginaux de la fiscalité des revenus des particuliers (FRP). Cet ensemble inclut la plupart des crédits d'impôt à l'égard des besoins essentiels et du soutien à la famille ainsi que d'autres paramètres du système fiscal et de transferts dont nous jugeons que l'abolition pourrait universaliser et simplifier le système de transferts et la fiscalité. Un deuxième scénario modifie en plus les taux marginaux explicites de la FRP de façon à réduire certains des effets pervers de l'élimination de ces programmes. Un troisième scénario élimine en plus la sécurité du revenu et l'assurance emploi de manière à rendre le régime d'AU plus généreux, et modifie en plus les taux marginaux explicites de la FRP en les rendant uniformes.

**Abstract:** The paper simulates the redistributive impact of three possible scenarios for the introduction of a basic income (BI, also sometimes called "citizens' income") in Québec. The simulations are revenue neutral at the joint provincial-federal government level. The first scenario assumes that a set of social programmes and fiscal transfers is replaced by a BI systems. This does not change the marginal tax rates of the personal income tax system. These programmes and transfers include most of the personal tax credits. A second scenario also changes the explicit marginal tax rates of the personal income tax system such as to reduce the adverse redistributive impact of the first scenario. The third scenario further eliminates income support and employment insurance, such as to make the BI system more generous, and it also modifies substantially the explicit marginal tax rates of the personal income tax system through a move to a "flat-tax" system.

**Keywords:** Allocation universelle, redistribution, aide sociale, taux marginal unique d'imposition

**JEL Classification:** D31, D63, H53, I32, I38

## 1 Introduction

L'idée de réformer radicalement l'État-providence canadien sourit à un nombre croissant d'individus ou de groupes insatisfaits de ses performances au chapitre de la pauvreté, du chômage ou encore de l'exclusion sociale. On retrouve souvent parmi les alternatives proposées celle d'un revenu minimum garanti qui prendrait la forme d'un transfert direct à chaque citoyen et qui pourrait se substituer à un nombre plus ou moins grand de programmes sociaux. Les débats actuels autour d'une « loi pour lutter contre la pauvreté » au Québec ont conduit différents groupes sociaux à inviter le gouvernement à étudier plus à fond cette voie de réforme. Deux partis politiques québécois en apparence opposés, l'Action démocratique du Québec (ADQ) et le Rassemblement pour une alternative populaire (RAP), sont favorables à l'instauration d'un revenu minimum garanti, le premier sous la forme d'un impôt négatif conditionnel, et le second sous la forme d'une prestation universelle pleinement inconditionnelle. Le Canada n'est pas en reste : déjà en 1985, la Commission Macdonald sur l'avenir économique et sociale du Canada proposait la mise en place d'un « Régime universel de sécurité du revenu », idée qui sera reprise, un an plus tard, par la Commission Forget sur l'assurance-chômage<sup>1</sup>. Cette « allocation universelle » (AU) serait versée à tous sans condition et elle devrait être financée à même les revenus de l'État par substitution à de programmes de transferts directs et indirects qui n'auraient plus, en principe, leur raison d'être. Selon ses défenseurs, les principales vertus d'une AU seraient sa simplicité, sa transparence, son équité dans le traitement des personnes et sa neutralité vis-à-vis les choix des citoyens<sup>2</sup>.

La science économique peut être utile de deux façons complémentaires pour éclairer les débats actuels et à venir sur l'AU. Elle peut tout d'abord tenter d'évaluer les

---

1. Pour se faire une idée plus précise de ces débats dans le monde, on peut consulter le site du Basic Income European Network à l'adresse [www.basicincome.org](http://www.basicincome.org).

2. Pour en savoir plus : Atkinson 1995 ; Aubry 1999 ; Bernier et Lévesque 1995 ; Blais 2001 ; Blais, Duclos et al. 2001 ; Bresson 1994 ; Ferry 1995 ; Fitzpatrick 1999 ; Groot et Van der Veen 2000 ; Lerner, Clark & Needham 1999 ; Solow et Van Parijs (dir.) 2001 ; Standing 1999 ; Van Parijs (dir.) 1992 ; Van Trier 1995 ; Walter 1989.

effets budgétaires et redistributifs, d'un point de vue statique, de la réallocation des ressources qu'entraînerait une prestation unique se substituant à une série d'autres. C'est à l'intérieur de cette perspective qu'il faut situer la présente contribution. Elle peut aussi tenter – mais cela est plus difficile et certainement plus hasardeux – de constituer des modèles dynamiques pour prévoir l'impact de telles transformations sur les comportements des agents. Bien qu'évidemment essentiel pour une compréhension adéquate de l'impact éventuel de l'instauration d'une AU, l'usage de tels modèles est reporté ici à des travaux futurs.

Nous procédons donc dans cet article à une simulation des effets redistributifs d'une instauration éventuelle d'un régime d'AU. Les deux objectifs principaux poursuivis par cette simulation sont les suivants :

- ◆ Introduire une allocation universelle dans l'environnement fiscal/transfert par substitution à certains programmes: les détails des scénarios considérés sont fournis dans la section 3.
- ◆ Fournir des informations sur les conséquences distributives et fiscales des scénarios retenus : les résultats figurent dans les sections 4 et 5 .

La méthodologie et l'explication des calculs figurent dans la section 2. La conclusion présente un bilan de cet exercice.

## **2 Méthodologie**

### **2.1 Contraintes imposées sur les simulations**

En procédant à l'analyse de l'introduction éventuelle d'un régime d'AU, nous nous sommes imposés plusieurs contraintes. Premièrement, les simulations sont faites à *solde budgétaire constant*, ce qui implique que les ressources financières qui seraient investies par le gouvernement dans un éventuel régime d'AU doivent être financées soit par une coupure dans d'autres programmes de transferts, soit par une augmentation de la charge fiscale sur les contribuables.

Deuxièmement, nous avons tenté de minimiser les effets de redistribution *entre* les types de familles qu'un régime d'AU pourrait générer. En d'autres mots, malgré le fait qu'un régime d'AU différerait fondamentalement -- dans ses principes et dans son

exercice -- du modèle actuel du soutien de l'État, nous avons choisi de ne pas trop bouleverser l'état actuel de la redistribution *inter-groupes*. Il s'agissait certainement de la contrainte la plus difficile à respecter mais nous croyons qu'elle revêt une certaine importance si l'on songe à des scénarios d'instauration plus «réalistes» d'une réforme de ce genre.

Troisièmement, notre objectif principal n'est pas de réduire à tout prix la pauvreté. Pour traiter convenablement d'un tel objectif, il faudrait un cadre d'analyse beaucoup plus large que celui de ce travail, qui incorporerait par exemple l'analyse de l'impact de l'aide de l'État sur la formation et la dissolution des familles, sur l'investissement dans le capital humain des individus, sur les choix de participation ou non au marché du travail, *etc...* Il serait ici aussi trop facile (et trop simpliste) de suggérer qu'un régime d'AU pourrait éliminer la pauvreté en procédant à une redistribution massive (à la limite, complète) des plus riches vers les plus pauvres. Par ailleurs, nous avons recherché, dans la mesure du possible, des arrangements qui étaient les moins défavorables aux plus pauvres et qui, dans certains cas, constituaient une amélioration de leur condition. L'AU est souvent considérée par ses défenseurs comme un outil efficace de lutte contre la pauvreté et l'exclusion. Notre travail permet de comprendre plus clairement sous quelles conditions de telles prétentions peuvent s'avérer fondées.

Finalement, nous avons fait certaines hypothèses qui nous ont permis de simplifier nos calculs et l'exposition de nos résultats. Les modifications du système fiscal auxquelles nous procédons remplacent la structure actuelle des taux marginaux explicites du système d'imposition du revenu des particuliers par une structure à taux constant. Comme nous le verrons, cela ne veut pas dire que la progressivité du système fiscal en est diminuée : cela dépend du niveau de ce taux constant et des fins auxquelles les recettes fiscales sont utilisées. Par exemple, un taux marginal constant mais élevé et qui sert à financer une AU généreuse permettra une plus grande redistribution que le système actuel avec taux marginaux croissants. De plus, les scénarios d'AU que nous considérons versent à chaque citoyen une AU *non imposable*. Rendre impossibles les prestations d'AU rendrait le système fiscal plus redistributif si les taux marginaux d'imposition étaient croissants, mais puisque nos scénarios privilégiés utilisent des taux marginaux constants,

il peut être démontré que l'imposition ou non des AU a peu d'effets sur l'impact redistributif éventuel d'un régime d'AU.

Il est à noter que nous ne cherchons pas, dans ce texte, à identifier un «scénario idéal» d'instauration de l'AU. Un tel scénario, s'il existe, devrait faire place à des considérations qui ne sont pas exclusivement économiques. Nous nous contentons seulement de tester un certain nombre de scénarios liés à des paramètres précis qui nous semblent conformes à l'esprit de cette proposition afin de mieux éclairer certaines des conséquences possibles de son instauration.

## **2.2 Mesure de l'impact des simulations**

L'analyse des effets d'une réforme sur la répartition des niveaux de vie requiert, dans une première étape, la spécification des unités d'analyse de la répartition en question. Ces unités de base sont traditionnellement les familles ou les individus, bien qu'à notre avis le choix des individus soit davantage justifié puisque ce sont les individus -- et non pas les entités dans lesquels ils vivent (que ce soit par exemple la famille, le ménage ou le village) -- qui sont en dernier recours plus pertinents, en particulier du point de vue des conceptions contemporaines de l'équité sociale<sup>3</sup>. C'est donc l'impact de divers scénarios d'AU sur la répartition du niveau de vie des *individus* que nous tenterons d'estimer ici.

Dans une seconde étape, il faut bien sûr s'entendre sur la méthode d'estimation du niveau de vie de ces unités d'analyse, et garder à l'esprit que ce choix méthodologique peut avoir un impact non négligeable sur les résultats de l'analyse et des comparaisons des niveaux de vie. Idéalement, nous aimerions disposer de mesures directes du niveau de vie des individus. Malheureusement, ces mesures directes ne sont généralement pas disponibles puisque nous ne connaissons pas le véritable degré de partage du revenu total gagné par les familles. Nous ferons dans ce travail l'hypothèse courante (mais certainement discutable) que le revenu agrégé de la famille est réparti à travers les membres de la famille proportionnellement aux besoins de ses membres. Nous

---

3. Voir à ce sujet, Amartya Sen, *Equality of What?* Rappelons aussi que la définition habituelle de l'AU stipule qu'il s'agit d'un transfert individualisé, supposant ainsi implicitement que l'unité d'analyse est préférablement l'individu.

reviendrons à la spécification de ces besoins plus loin. Cette procédure générera des unités de niveau de vie par *équivalent adulte*, c'est-à-dire, un revenu ajusté qui tiendra compte des besoins de toute la famille et qui est représentative du bien-être de chacun de ses membres.

Par ailleurs, il existe plusieurs types de revenus familiaux, et donc plusieurs types de revenu par équivalent adulte. Les données de Statistique Canada et nos scénarios en contiennent quatre, soit le revenu de marché, le revenu total, le revenu disponible et le revenu consommable. Le revenu de marché est la somme des revenus d'emplois et d'investissements ainsi que tout autre revenu de marché qui peut ne pas être considéré comme revenu d'emploi ou d'investissements. Le revenu total est la somme du revenu de marché et de l'ensemble des transferts gouvernementaux monétaires. Le revenu disponible égale le revenu total moins l'ensemble des impôts directs (impôts sur les revenus). Enfin, le revenu consommable est égal au revenu disponible moins l'ensemble des taxes indirectes (les taxes provinciales et fédérales sur la consommation des biens et services).

Nous avons retenu dans cette étude le revenu consommable pour étudier les effets redistributifs des scénarios d'AU puisque c'est celui qui capte le mieux l'ensemble de l'impact des politiques fiscales et de transferts du gouvernement, y compris celui des taxes indirectes et bien sûr des prestations d'allocation universelle. Il constitue par conséquent un bon indicateur du *pouvoir d'achat* ou de *consommation* d'une famille et de ses membres.

Pour classifier la population d'individus en « pauvres » et « non-pauvres » et pour capter l'impact des scénarios d'AU sur la pauvreté, on aura recours à ce qui est typiquement appelé le « seuil de pauvreté ». Il n'y a toutefois pas au Canada de seuils officiels de pauvreté, et pas non plus de seuils universellement acceptés par les organismes gouvernementaux et non gouvernementaux ou par la communauté scientifique. Bien que Statistique Canada ne publie pas et n'utilise pas non plus de « seuils de pauvreté », l'agence fournit des *seuils de faible revenu*, établis comme étant le revenu attendu « des familles qui consacrent 20 % de plus que le font l'ensemble des

familles canadiennes au titre de l'alimentation, du logement et de l'habillement »<sup>4</sup>. Ce sont ces seuils de faible revenu que nous utiliserons pour notre analyse.

Les besoins relatifs des familles sont donnés par ce qui est généralement appelé une *échelle d'équivalence*. Cette échelle permet de tenir compte des besoins des différents membres des familles (déjà évoqués plus haut). Par souci de cohérence avec l'usage des seuils de faible revenu de Statistique Canada, nous avons retenu l'échelle d'équivalence qui est implicite dans l'usage de ces seuils. Le rapport entre ces seuils selon le type de la famille indique alors les besoins relatifs selon la région habitée et la taille de la famille. Comme nous mesurons, dans ce travail, le niveau de vie par le concept de «revenu consommable », nous avons transformé les seuils de faible revenu après impôt (revenu disponible) en les multipliant par un moins la part des taxes indirectes<sup>5</sup> dans le revenu disponible, ce qui nous donne les seuils de faible revenu consommable du tableau 1.

Finalement, pour transformer les unités de niveau de vie en unités « par équivalent adulte », nous avons retenu l'individu dont le seuil de faible revenu est le plus faible, soit un individu vivant en milieu rural. En divisant les seuils de faible revenu des autres familles par celui de cet individu type, on obtient l'échelle d'équivalence utilisée dans ce travail. On l'utilise ensuite pour diviser les revenus consommables des familles de façon à obtenir des revenus consommables «par équivalent adulte », c'est-à-dire, définis dans notre cas relativement au coût de la vie d'un individu vivant seul en milieu rural.

### **3 Les scénarios**

#### **3.1 Procédures générales**

Les données de base utilisées pour cette simulation ont été initialement fournies par Statistique Canada. Nous avons par la suite effectué plusieurs transformations de ces données de base de manière à pouvoir simuler l'impact de diverses modalités d'instauration d'un éventuel régime d'AU.

Les données de base fournies par Statistique Canada comprennent au départ des informations sur les différents types de revenus et les différentes caractéristiques socio-

---

4. Voir le catalogue « Seuil de faible revenu » de Statistique Canada, page 8.

5. Cette part est d'environ 10 %.



démographiques d'un échantillon important de familles québécoises. Ces données ont permis de «recréer» la répartition des revenus de notre scénario de référence, c'est-à-dire, le scénario de la «situation réelle» pour l'année 1999. En d'autres mots, le «scénario A» nous permet de capter l'effet redistributif et économique du régime de taxes et de transferts qui prévalait en 1999. Ces données initiales ont subséquemment produit trois autres scénarios pour l'étude de l'impact d'une allocation universelle, dénotés par B, B' et C. Ces trois scénarios ont été générés par Statistique Canada à partir des données de base décrites ci-haut en utilisant le logiciel BD/MSPS<sup>6</sup>. Dans le scénario B, il est supposé qu'un premier ensemble de programmes sociaux et de dispositions fiscales est éliminé pour être remplacé par un régime d'allocation universelle qui ne modifie toutefois pas les paramètres de la fiscalité fédérale et provinciale. Le scénario B' comporte l'élimination du même premier ensemble de programmes sociaux et de dispositions fiscales que pour le scénario B, mais modifie les taux marginaux explicites du système d'imposition du revenu de façon à réduire certains des effets pervers de l'élimination de ces programmes. Dans le scénario C, un second ensemble additionnel de programmes sociaux est éliminé pour les remplacer par un régime d'allocation universelle plus généreux. Tout comme le scénario B', le scénario C modifie en plus les taux marginaux explicites d'imposition du revenu.

C'est à partir des résultats de ce logiciel que l'impact sur les revenus des familles de l'élimination des programmes sociaux décrits dans la section 3 a été estimé. Pour les scénarios B' et C, des calculs additionnels ont aussi été effectués par les auteurs, tel qu'il est décrit plus bas dans la section 3. Ces calculs additionnels ont été programmés dans le logiciel Excel en utilisant un algorithme simple des impôts sur le revenu payables par les familles sous différentes hypothèses de scénarios de taux marginaux explicites d'imposition.

---

6. Source: <http://www.statcan.ca/Daily/Francais/000901/q000901e.htm>

Les résultats sur l'impact distributif et économique de l'instauration éventuelle d'un régime d'allocation universelle dérivent en grande partie de l'utilisation du logiciel DAD (Distributive Analysis/Analyse Distributive)<sup>7</sup>.

## **3.2 Présentation générale des scénarios**

### **3.2.1 Scénarios B et B'**

- *Pour les transferts:*
  - 1- Abolition de l'Allocation familiale unifiée du Québec
  - 2- Abolition de la Sécurité de la vieillesse
  - 3- Abolition du Supplément de revenu garanti
  
- *Pour la fiscalité provinciale:*
  - 1- Abolition des crédits d'impôt à l'égard des besoins essentiels :
    - a) Abolition du Crédit d'impôt de base
    - b) Abolition du Crédit d'impôt pour conjoint
    - c) Abolition du Crédit d'impôt pour personne vivant seule
    - d) À l'égard des enfants: abolition de différents crédits ...
      - pour enfants à charge
      - pour le premier enfant d'une famille monoparentale
      - pour autres personnes à charge
      - pour enfants aux études post-secondaires
  - 2- Abolition du Crédit d'impôt relatif au montant forfaitaire du régime simplifié
  - 3- Abolition de la Réduction d'impôt à l'égard des familles
  - 4- Transformation du Crédit d'impôt remboursable pour frais de garde d'enfants en déduction
  - 5- Abolition du Remboursement d'impôts fonciers

---

7. Le développement de cet outil a été financé par le programme MIMAP du Centre international de recherche et de développement (CRDI) du gouvernement canadien, et a été réalisé par Abdelkrim Araar et Carl Fortin (1999), sous la direction de Jean-Yves Duclos. DAD facilite l'analyse de la pauvreté, du bien-être social et de l'inégalité. Il est disponible gratuitement à [www.mimap.ecn.ulaval.ca](http://www.mimap.ecn.ulaval.ca).

- 6- Abolition du Crédit d'impôt remboursable pour la taxe de vente du Québec
- 7- Abolition du Crédit d'impôt pour revenus de retraite(\*)?
- 8- Abolition de Crédit d'impôt en raison de l'âge
- 9- Abolition de la Cotisation au fonds de lutte contre la pauvreté par la réinsertion au travail
- *Pour la fiscalité fédérale:*
  - 1- Abolition des Crédits d'impôt à l'égard des besoins essentiels et soutien à la famille
    - a) Crédit personnel de base
    - b) Crédit pour conjoint
    - c) Équivalent pour conjoint
    - d) Crédit en raison de l'âge
    - e) Crédit pour revenu de pension
    - f) Crédit supplémentaire pour les contribuables à faible revenu
  - 2- Abolition de la Prestation fiscale canadienne pour enfants
  - 3- Abolition du Crédit pour la TPS

L'abolition des transferts et des dispositions fiscales qui figurent dans l'encadré ci-haut et la substitution subséquente d'une AU ont pour but d'universaliser, d'intégrer et de simplifier considérablement le système de transferts et la fiscalité. L'universalisation de l'aide de l'État sous la forme d'un transfert direct explicite devrait contribuer à rendre celle-ci plus transparente et moins stigmatisante pour les individus qui ont davantage besoin de ces transferts. Cette transformation permettrait aussi, en principe, de diminuer les taux marginaux implicites d'imposition élevés qui affectent particulièrement les petits salariés et les assistés sociaux, un effet pervers des mécanismes de transferts ciblés. De plus, le système actuel des transferts et de la fiscalité des particuliers est à ce point complexe que très peu de gens (même parmi les gestionnaires de ce système) en saisissent les nombreuses particularités et interactions. Sa simplification permettrait d'en rendre la compréhension et l'évaluation plus « démocratique ». Certains de ces changements favorisent de surcroît une plus grande équité horizontale (c'est le cas par exemple de l'abolition du Crédit d'impôt relatif au montant forfaitaire du régime simplifié

et de la transformation du crédit d'impôt remboursable pour frais de garde d'enfants en déduction). Ces changements serviront à financer une bonne partie des coûts de l'instauration d'un régime d'AU.

L'abolition des crédits d'impôt à l'égard des besoins essentiels et soutien à la famille favorise une meilleure intégration entre le régime d'imposition des revenus et le système de transferts. Un des effets souvent valorisés de l'AU est de rendre universellement accessibles les formes d'allégement fiscal pour les besoins essentiels. Dans le système actuel d'imposition du revenu, les crédits d'impôt de « base » ne procurent, par exemple, un avantage qu'à ceux qui paieraient autrement de l'impôt. Les individus à très faible revenu (ou sans revenu) ne bénéficient naturellement pas ou peu de ces crédits. De ce point de vue, un régime d'AU rend plus universel qu'aujourd'hui le soutien de l'État pour la satisfaction des besoins de base.

### **3.2.2 Scénario C:**

En sus des mesures du scénario B:

- 1- abolition de la sécurité du revenu (incluant le programme APPORT)
- 2- abolition de l'assurance emploi (contributions et prestations)

Les mesures additionnelles que comporte le scénario C ont pour effet à nouveau d'universaliser davantage le système de transferts et d'en rendre les effets moins stigmatisants. L'abolition de la sécurité du revenu et son remplacement par une AU rendraient par exemple les individus à faible revenu plus libres d'intégrer le marché du travail, sans avoir à se soucier de l'impact négatif que cela pourrait avoir sur le niveau de transfert reçu de l'État. Cela pourrait aussi créer pour eux un environnement plus favorable à l'investissement dans le renforcement et l'amélioration de leur capital humain.

De nos jours, le système d'assurance emploi joue un double rôle: celui d'assurance sociale et celui d'assistance sociale. Les effets pernicioeux de ce système sont bien documentés. Il est bien connu, par exemple, que ce régime peut désinciter certains individus à répartir leurs gains salariaux sur l'ensemble d'une année, les conduire à concentrer leur travail dans certains types d'activités. De plus, les prestations d'assurance emploi ne sont versées, par définition, qu'à ceux qui ont occupé un emploi au cours d'une

période suffisante. Elles ne profitent donc pas à ceux qui n'ont touché que peu ou pas de gains salariaux.

Le tableau 2 indique les variations dans le revenu<sup>8</sup> de différents types de familles selon les trois scénarios A, B et C, après l'abolition des programmes sociaux mais *avant* la prestation d'allocations universelles et *avant* toute modification des taux marginaux explicites d'imposition. Ces changements font chuter le revenu moyen de 21 % lorsque l'on passe du scénario A au scénario B, et de 25 % lorsque l'on passe du scénario A au scénario C (sans changement des taux marginaux explicites d'imposition). On note que ce sont les individus appartenant à des familles avec personnes âgées qui sont proportionnellement les plus touchés. Cela vient surtout de l'effet de l'abolition de la Sécurité de la vieillesse et du Supplément de revenu garanti, tous deux des programmes importants pour les personnes âgées. Il en résulte une chute d'environ 50 % de leur revenu, à la fois pour le scénario B et pour le C. Le passage de B à C est toutefois fort important pour les membres de familles monoparentales, dont le revenu moyen chute de 25 % lors du passage du scénario A au scénario B, et de plus de 43 % lors du passage du scénario A au scénario C. La raison est l'importance relativement élevée pour ces individus des prestations de la sécurité du revenu et de l'assurance emploi.

### **3.3 Les scénarios en détail**

Une fois ces changements effectués et modélisés par le logiciel BD/MSPS de Statistique Canada, l'étape suivante fut de simuler l'impact de variations dans les taux marginaux de taxation sur le revenu des individus pour les scénarios B' et C, et de calculer l'impact global sur le budget du gouvernement de ces variations et des mesures de la section 3.2. Comme les simulations de scénarios d'AU se font dans ce travail en maintenant *constant le solde budgétaire conjoint* des gouvernements provincial et fédéral, les recettes générées par l'élimination des programmes sociaux et des dispositions fiscales de la section 3.2 et par les variations des taux marginaux doivent nécessairement équilibrer la somme des montants d'AU distribués<sup>9</sup>. Nous décrivons dans cette section les

---

8. Notez que « revenu » fait généralement référence à « revenu consommable ».

9. Il est à noter que les simulations ne considèrent pas les économies qui pourraient être réalisées dans la gestion des nombreux programmes abolis.

approches détaillées que nous avons retenues pour les trois scénarios B, B' et C, et nous indiquons aussi de quelle façon la structure des taux marginaux explicites d'imposition a été affectée dans les scénarios B' et C.

### ***3.3.1 Le scénario B (sans changement dans les taux marginaux explicites).***

- *Sources de revenus pour le financement de l'AU*

Trois sources de revenus financent dans ce scénario l'instauration d'un régime d'allocation universelle.

1. Il y a tout d'abord la récupération des dépenses budgétaires et fiscales provenant de l'élimination du premier ensemble de programmes sociaux et de dispositions fiscales. Ce montant correspond aussi à la différence entre le revenu total du scénario A et celui du scénario B (avant prestation des allocations universelles) tel qu'indiqué dans le tableau 2, soit un montant de 19,753 G \$
2. Dans ce scénario, on suppose aussi que le montant accordé pour la sécurité du revenu ("Social Assistance income" dans le logiciel BD/MSPS) est récupéré jusqu'à concurrence du montant de l'allocation universelle accordée. Cela représente une seconde source de financement implicite pour un régime d'allocation universelle. Cette élimination partielle ou totale des prestations de la sécurité du revenu fera toutefois réduire les impôts directs des bénéficiaires de ces programmes, puisque, à la différence des prestations d'AU, les prestations de la sécurité du revenu sont imposables.
3. La variation dans les taxes indirectes générée par une variation dans le revenu disponible représente la troisième source de financement. La variation dans les taxes indirectes est égale à la variation dans le revenu disponible multipliée par le taux de taxation indirecte.

- *Le choix du niveau des allocations*

Pour la catégorie personnes âgées, nous avons opté pour une allocation de 9000 \$. Cette allocation est telle que la variation dans le revenu total de ce groupe, après l'attribution de ce niveau d'allocation, est pratiquement nulle.

Nous avons aussi opté pour une différence généralement positive entre l'allocation attribuée aux adultes vivant au sein de familles monoparentales et l'allocation attribuée aux autres adultes. Le système fiscal et de transfert actuel distingue fortement les

transferts offerts à ces deux types d'adultes. Ignorer totalement cette distinction dans l'étude de scénarios d'allocation universelle générerait des effets redistributifs adverses importants pour les individus vivant au sein de familles monoparentales. Il faut néanmoins reconnaître qu'un scénario d'allocation universelle qui distingue les individus selon le type de familles à laquelle ils appartiennent éloigne ce scénario d'un des objectifs stratégiques importants des défenseurs de l'AU, soit l'individualisation des rapports de l'État avec ses citoyens. Ce compromis entre objectif philosophique à long terme et une transition souple à court terme serait toutefois fort probablement nécessaire lors d'un passage éventuel de régimes considérablement non individualisés vers des systèmes fortement individualisés. Cette différence entre l'allocation attribuée aux adultes vivant au sein de familles monoparentales et l'allocation aux autres adultes est généralement fixée dans ce travail à 40 % de l'allocation accordée aux autres adultes, ce qui correspond assez bien au rapport observé dans les différents programmes et conditions du système fiscal et de transferts actuel.

Le résidu budgétaire (après versement des allocations aux adultes) est ensuite distribué aux enfants, fixant ainsi par la contrainte d'un solde budgétaire inchangé le niveau de leur allocation universelle. Il en découle évidemment qu'allouer une faible allocation pour les adultes conduit nécessairement (par la contrainte budgétaire de l'État) à une allocation relativement plus généreuse pour les enfants.

Le tableau 3 résume le niveau des allocations universelles qui sont attribuées aux différents types de personnes dans le scénario B. Le niveau d'allocation pour les adultes est fixé à 2 600 \$ alors que celui des enfants atteint 1 873 \$. La prime pour monoparentalité s'établit alors à 1 040 \$, selon la contrainte du 40 % que nous avons fixée plus haut. En fixant les niveaux d'AU pour les adultes et pour les enfants, en plus d'être contraints par le solde budgétaire du gouvernement, nous avons aussi tenté de contenir les effets de redistribution entre les différentes catégories de la population qu'une instauration d'un système d'AU pourrait générer.

### ***3.3.2 Le scénario B' (avec changement dans les taux marginaux explicites).***

Cette approche diffère de celle proposée en 3.3.1 par le traitement des taux marginaux explicites du régime d'imposition du revenu des particuliers. Dans le scénario B, on suppose que les taux marginaux de taxation des revenus sont ceux du régime

actuel, alors que dans le scénario B' ces taux sont modifiés. La modification de ces taux génère naturellement une variation dans les recettes de l'État, ce qui peut impliquer des variations importantes dans le montant disponible pour financer les allocations universelles.

Les variations possibles dans les taux marginaux d'imposition du revenu sont évidemment infinies. Il est possible de modifier à souhait les taux d'imposition de n'importe quelle tranche d'imposition. Il est aussi possible de procéder à une infinité de modifications des divers intervalles que couvrent ces tranches. Nous ne pouvons à l'évidence procéder à l'analyse de toutes ces possibilités. Il est aussi impossible de choisir *a priori* laquelle est la « meilleure », puisque les critères justifiant ce choix feraient l'objet de nombreux débats qui dépassent le cadre de notre étude. Par exemple, en augmentant le taux d'imposition des « riches », on pourrait en extraire davantage de revenus et ainsi procéder à une plus grande redistribution de la richesse (et ce, de manière plutôt indépendante des montants d'AU qui pourraient être financés par cette hausse d'impôt). Toutefois, il y a une limite à cette redistribution, limite fixée, entre autres, par les effets désincitatifs de l'impôt sur le travail, l'investissement, l'effort et l'épargne sur ceux qui sont imposés.

À la lumière de ces difficultés et, surtout, pour simplifier et focaliser l'exposition de nos résultats, nous avons choisi dans cette étude de procéder pour le scénario B' à des changements fiscaux qui remplacent les taux marginaux variables d'imposition du revenu par un taux marginal constant (le "flat tax") peu importe le revenu imposable. Nous avons aussi choisi un taux de taxation de 53 %. Comme les recettes fiscales générées par ce système excèdent de manière substantielle celles générées dans le scénario B, le tableau 3 montre que l'allocation pour les adultes peut maintenant s'élever à 4 500 \$ (en comparaison de 2 600 \$ pour le scénario B) alors que celle des enfants peut être fixée à 3 712 \$ (comparativement à 1 873 \$).

### ***3.3.3 Le scénario C (avec changement dans les taux marginaux explicites).***

Ce scénario est semblable au scénario B'. Une différence importante, toutefois, est que la sécurité du revenu est incluse dans l'ensemble des programmes sociaux éliminés, et que l'on abolit aussi le régime d'assurance emploi (contributions de même que prestations). De même, le taux de taxation unique est maintenant fixé à 60 %, tel



qu'indiqué dans le tableau 3. Ces modifications génèrent naturellement des ressources budgétaires importantes et conduisent à un niveau d'allocation universelle plus généreux. De façon à compenser l'impact de l'augmentation du fardeau fiscal sur les personnes âgées, leur niveau d'AU passe par exemple à 12 000 \$. Celui des adultes augmente à 6 500 \$, et celui des adultes chefs de familles monoparentales atteint 9 100 \$. Cette hausse des barèmes pour les adultes implique toutefois que le niveau d'AU pour les enfants baisse à 2 730 \$ (relativement à 3 712 \$ dans B', et 1 873 \$ dans B).

La figure 1 résume et compare graphiquement les niveaux d'allocations retenus pour les différents scénarios B, B' et C.

#### **4 Impact budgétaire des taux de taxation et des montants d'AU**

Tel qu'évoqué précédemment, le respect de la contrainte d'un solde budgétaire public constant implique nécessairement des compromis dans la fixation des niveaux d'AU pour les différentes catégories d'individus. Toutes choses étant égales par ailleurs, une hausse du niveau de l'AU pour les adultes aura nécessairement comme conséquence une diminution de ce même niveau pour les enfants. Pour illustrer la nature de ces compromis, cette section présente différentes combinaisons de niveaux d'allocations universelles qui respectent toutes la contrainte budgétaire publique. (L'interprétation de ces résultats peut être faite en gardant à l'esprit qu'un intervalle représentatif de ce que l'on observe en pratique<sup>10</sup> en ce qui a trait au rapport entre les besoins d'un adulte et ceux d'un enfant, s'établit typiquement entre 0,3 et 0,6.)

Le tableau 4 montre pour le scénario B différents niveaux d'AU qui pourraient être accordés aux enfants en fonction de différents niveaux d'AU accordés aux adultes et de différents niveaux de taux majorés pour les adultes de familles monoparentales, et ce, tout en respectant la contrainte d'un solde budgétaire constant. Le tableau 4 donne donc une idée de la latitude financière dont disposeraient les gouvernements fédéral et provincial pour instaurer un régime d'allocation universelle s'ils procédaient aux

---

13. Une échelle d'équivalence largement utilisée dans les études empiriques (celle de l'OCDE) utilise par exemple un poids de 0,5 pour les besoins d'un enfant relativement à ceux d'un adulte.

changements indiqués dans la section 3.2.1. On constate naturellement que l'allocation des enfants décroît avec le niveau d'AU pour les adultes et avec la prime pour famille monoparentale. On note, par exemple, qu'avec une AU pour adultes de 2 750 \$ et une prime pour famille monoparentale de 1 000 \$ (un chef de famille monoparentale recevrait donc 3 750 \$), l'AU pour enfants s'établirait à 1 475 \$. Une hausse de 250 \$ de l'AU pour adultes (à 3 000 \$) ferait toutefois chuter l'AU pour enfants de 669 \$, soit à 806 \$, ce qui semblerait peu en proportion de l'aide accordée aux adultes. Un effet semblable sur l'AU des enfants se retrouve lorsque la prime pour monoparentalité augmente, mais de façon beaucoup moins marquée puisque cette prime ne serait versée qu'à une faible proportion de la population d'adultes. Par exemple, une AU pour adultes de 2 750 \$ et une augmentation de la prime pour monoparentalité de 1 000 \$ à 1 500 \$ (un chef de famille monoparentale recevrait donc 4 250 \$) ferait chuter l'AU pour enfants de 1 475 \$ à 1 444 \$.

Les commentaires formulés plus haut sur les rapports entre besoins des adultes et ceux des enfants, et sur la prime observée dans les régimes actuels de soutien des revenus, nous ont fait opter pour le scénario B pour une AU pour adultes de 2 600 \$, pour une prime pour monoparentalité de 1 040 \$, et pour une AU pour enfants de 1 873 \$, tel que discuté précédemment. Le quadrilatère ombragé du tableau 4 indique la zone à laquelle appartient ce choix particulier de combinaisons d'AU. (Cet usage de zones ombragées pour repérer les niveaux retenus pour chacune des simulations sera fait lorsque possible pour faciliter la lecture et l'interprétation des différents tableaux.)

Les mêmes calculs ont été effectués pour les scénarios B' et C, mais cette fois en remplaçant le niveau de la prime pour monoparentalité par le niveau du taux marginal de taxation unique. Tel qu'indiqué plus haut, dans tous les cas la prime pour monoparentalité est alors fixée à 40 % de l'AU pour adultes. Les résultats apparaissent dans les tableaux 5 et 6 et permettent, entre autres choses, de saisir à quel point des changements dans les taux de taxation affecteraient la latitude dont disposeraient les gouvernements pour procéder à l'instauration d'un régime d'AU. Il est bien entendu qu'une augmentation dans

le taux marginal de taxation aurait comme effet une augmentation des recettes fiscales<sup>11</sup> et ainsi, par la contrainte budgétaire publique, une augmentation dans l'allocation des enfants à un niveau constant d'AU pour adultes. À l'opposé, à un niveau d'AU pour adultes constant, un taux de taxation faible peut même conduire à une allocation universelle « négative » pour les enfants ...

En fixant par exemple dans le tableau 5 le taux de taxation dans le scénario B' à 38 % et l'allocation pour l'adulte à 4 000 \$, le «manque budgétaire » égale dans ce cas 4 667 \$ multiplié par le nombre total d'enfants. La zone ombragée du coin supérieur gauche du tableau 5 indique que les montants retenus pour les allocations universelles dans le scénario B correspondraient à un taux marginal de taxation d'environ 42 %. Pour le scénario B', nous retenons toutefois un taux de 53 %, qui est fourni par la zone ombragée du coin inférieur droit de ce même tableau. Notons d'après les données du tableau 5 qu'une augmentation de 2 % du taux marginal de taxation génère suffisamment de ressources budgétaires pour augmenter d'environ 500 \$ le niveau d'AU des adultes (et de 200 \$ le niveau de la prime pour monoparentalité) ou (alternativement) de 1 300 \$ IAU pour enfants.

## **5 Impact redistributif des scénarios**

### **5.1 Impact sur le niveau de vie**

#### **5.1.1 Impacts moyens**

Le tableau 7 montre la variation dans le revenu moyen *par équivalent adulte* lors du passage du scénario initial (situation réelle) A aux trois autres scénarios, et cela, pour l'ensemble de la population et pour les différents types de familles. On remarque pour l'ensemble de la population qu'un régime d'AU génère une légère augmentation dans la moyenne du revenu par équivalent adulte quel que soit le scénario. Cela est dû à l'effet de la redistribution de la richesse entre des familles de différents types. C'est de la répartition de ce revenu par équivalent adulte que l'on traite à partir de maintenant. La somme du revenu « non équivalisé », elle, est par définition constante à travers les

---

13. Notons toutefois que cela n'est « nécessairement vrai » que parce que nous supposons constante l'offre de travail, les salaires et l'épargne des individus.

scénarios en raison du fait que le solde budgétaire du gouvernement est constant et que les comportements de génération de revenu par familles sont supposés fixes.

Le revenu varie toutefois selon les scénarios lorsqu'on le désagrège selon les types de famille. Les plus affectées sont les familles monoparentales, qui enregistrent une baisse de 7.17 % dans le scénario B, mais une hausse de 3.3 % et 12.54 % respectivement dans les scénarios B' et C. Les personnes vivant seules subissent des baisses de revenu moyen dans les trois scénarios. Les couples avec enfants sortent en moyenne gagnants peu importe les scénarios alors les couples sans enfants n'enregistrent en moyenne que peu d'impact redistributif. Les personnes âgées sortent perdantes en moyenne du scénario B', mais gagnantes du scénario C, dans lequel leur niveau d'AU est redressé pour leur épargner les effets de la hausse des taux marginaux d'imposition. Toutefois, bien qu'il ne soit pas possible ou même désirable (comme nous le verrons plus loin) de concevoir des scénarios qui ne comportent aucune redistribution *inter-groupe*, les données du tableau 7 montrent bien que ces effets sont toutes proportions gardées assez faibles dans le cadre des trois scénarios retenus dans ce travail.

### **5.1.2 Effets désagrégés**

La variation dans la moyenne des revenus pour chacun des groupes n'est bien sûr qu'un indicateur très sommaire et plutôt grossier de l'impact des scénarios sur le niveau de vie des individus dans chacun de ces groupes. La variation dans la moyenne du niveau de vie d'un groupe d'individus n'indique en effet rien sur la variation de la répartition du bien-être à l'intérieur de ce groupe.

Cette variabilité du niveau de vie au sein des groupes est d'ailleurs bien reflétée par la figure 2. La figure 2 indique le nombre prédit d'enfants, d'adultes, de personnes âgées à différentes valeurs de revenu de consommation par équivalent adulte, normalisé par le nombre moyen respectif d'individus dans la population. Bien qu'il y ait une certaine concentration de certains types d'individus autour de certains revenus, il est clair que les types d'individus (les enfants ou les personnes âgées par exemple) se retrouvent sur l'ensemble de la répartition du revenu. On trouve par exemple que c'est autour de 15 000 \$ que le nombre prédit d'enfants dans une famille est le plus élevé. Mais on retrouve des enfants sous ce niveau de revenu, et un bon nombre aussi au dessus. On remarque que la concentration relative de personnes âgées est élevée à des revenus situés

approximativement entre 8 000 \$ et 12 000 \$. Cette concentration à ce niveau de revenu s'explique entre autres par les niveaux de transferts sociaux dont bénéficient les personnes âgées dans la situation initiale. La figure 2 indique aussi que la taille moyenne de la famille augmente avec le revenu.

Pour capter l'impact détaillé des scénarios sur la répartition complète de ce niveau de vie, nous utiliserons des comparaisons de quantiles de revenu par équivalent adulte. Considérons une population d'individus ordonnés des plus pauvres aux plus riches, et auxquels nous attribuons des rangs variant de 0 à 1 (les « percentiles »). Le rang des plus pauvres est proche de 0, et celui des plus riches tend vers 1, alors que l'individu médian a un rang percentile de 0,5. Le quantile de cette population à un rang  $p$  correspond au revenu de l'individu dont le rang égale précisément  $p$ . On dit d'une courbe de quantiles qui est partout plus élevée qu'une autre courbe de quantiles, peu importe le rang, qu'elle « domine » cette autre distribution.

La figure 3 contient les courbes de quantiles des différents scénarios et permet ainsi de comparer le niveau de vie associé à différents rangs pour chacun de ces scénarios. Étant donné que ces courbes sont relativement proches l'une de l'autre, la différence entre ces courbes et la courbe du scénario A est exposée dans la figure 4. On remarque par exemple que le scénario B (relativement au scénario initial A) génère une chute de tous les quantiles de rang inférieur à 0,4, ce qui indique en d'autres mots que les individus dont le rang percentile est inférieur à 40 % dans la répartition du niveau de vie voit leur niveau de vie chuter lors de l'instauration d'une AU selon le scénario B. Cette chute s'élève jusqu'à près de 1 500 \$ par équivalent adulte pour ceux de rang 0,1. Ce résultat n'est pas surprenant car un régime d'allocation universelle ne cible pas les individus selon leurs revenus, mais seulement selon des caractéristiques comme l'âge (ou la monoparentalité dans nos simulations).

Cet effet redistributif averse aux plus pauvres est d'ailleurs la raison principale pour laquelle ce régime est complété dans les scénarios B' et C par d'autres outils, en particulier par la variation dans les taux marginaux de taxation des revenus. Le scénario C génère des gains importants sur un intervalle substantiel de percentiles, en gros, pour presque tous ceux qui sont inférieurs à 0,85. L'on peut aussi noter par les différences entre les courbes de quantiles que ces dernières se croisent. Cela implique qu'aucune

distribution ne domine partout une autre, ce qui est un résultat attendu puisque, encore une fois, les exercices de simulation de ce travail sont des exercices à solde budgétaire public *constant*.

Les figures 5, 7, 9, 11 et 13 montrent les mouvements de courbes de quantiles créés par les trois scénarios pour différents types de familles, alors que les figures 6, 8, 10, 12 et 14 montrent les différences entre les courbes de quantiles relativement à celle de la situation initiale. En gros, on note les points suivants:

- L'impact sur le niveau de vie des familles monoparentales du scénario B est très négatif, et celui du scénario C, très positif, alors que l'impact du scénario B' est faible, à part peut-être pour les percentiles supérieurs à 0,8, pour lesquels le scénario C génère des gains dépassant les 1 000 \$.
- D'une manière générale, les trois scénarios d'AU sont tous bénéfiques pour les couples avec enfants. En fait, les bénéfiques sont tels que les scénarios B' et C dominent le scénario initial A sur l'ensemble des rangs percentiles. La famille avec enfants « médiane » reçoit même dans le scénario B' un bénéfice dépassant les 2 000 \$ (ce qui représente près de 15 % de son niveau de vie initial).
- Les personnes seules sont les principales perdantes des scénarios d'AU retenus. La perte qui leur est causée augmente toutefois avec leur rang dans la répartition du niveau de vie (elles dépassent les 2 000 \$ à des rangs élevés pour le scénario C), et les plus pauvres gagnent à une instauration d'un régime d'AU, peu importe le scénario retenu.
- L'impact sur les couples sans enfants dépend fortement de leur rang dans la répartition du niveau de vie. Le scénario B pénalise les 50 % plus pauvres et favorise les 50 % plus riches, alors que les scénarios B' et C favorisent les 50 % plus pauvres (ceux dont le rang est le plus faible peuvent même y gagner jusqu'à 2000 \$) et pénalisent les autres.
- L'impact d'un régime d'AU sur les personnes âgées dépend fortement du scénario retenu. Le scénario B pénalise les 50 % plus pauvres et favorise les 50 % plus riches parmi les personnes âgées. Toutes sont de manière non

ambiguë pénalisées par le scénario B', alors que toutes pratiquement y gagnent à l'instauration du scénario C.

### **5.1.3 Mouvement des densités**

Les courbes de densité du revenu pour chacun des scénarios se retrouvent à la figure 15. Toutes n'exhibent qu'un seul mode. On y observe entre autres que la courbe de densité du scénario initial A est plus faible que celle du scénario B pour des revenus par équivalent adulte situés entre 0 et 10 000 \$ approximativement. Par conséquent, la fréquence de faibles revenus est plus élevée dans B que dans A, ce qui confirme l'impact négatif déjà discuté de l'introduction du scénario B pour les familles ayant de faibles revenus. Cette remarque s'applique beaucoup moins au scénario B', et à peu près pas au scénario C, pour lequel la densité des faibles revenus chute pratiquement uniformément relativement à celle observée dans A. Notons aussi le déplacement du mode vers la droite dans chacun des scénarios B, B' et C.

### **5.1.4 Gagnants et perdants**

Le tableau 8 présente le nombre estimé de familles selon la composition des familles. On y retrouve par exemple que le nombre de familles composées de deux adultes ou personnes âgées et d'un seul enfant est approximativement de 240 000. Le tableau 9 présente des données similaires, mais cette fois sur le nombre estimé de personnes dans la population selon la composition de la famille.

Le tableau 10 contient quant à lui le gain moyen en termes de revenu par équivalent adulte selon la composition de la famille après l'introduction du scénario B (les nombres négatifs représentent des pertes). On y remarque que les familles dont la composition coïncide avec la diagonale du tableau enregistrent des pertes. Cette diagonale représente deux types de familles, soit les personnes vivant seules et les familles monoparentales. Avec le scénario B, ce sont les familles composées de plus d'un adulte ou de personnes âgées qui réalisent des gains en moyenne. Le tableau 11 indique le pourcentage des gagnants selon les mêmes types de familles. À nouveau, pour une taille familiale donnée, le pourcentage de gagnants augmente généralement avec le nombre d'adultes dans le ménage.

Les tableaux 12 et 13 présentent les mêmes statistiques mais en ce qui concerne l'impact de l'introduction du scénario B' sur le niveau de vie. Les gains moyens semblent

plus généralement répartis que pour le scénario B. Les personnes vivant seules réalisent en moyenne des pertes de près de 1 400 \$, et on observe aussi des pertes moyennes importantes pour les couples sans enfants et les familles monoparentales avec un seul enfant. La perte moyenne de 713 \$ des familles composées exclusivement d'adultes et de personnes âgées explique naturellement en bonne partie les gains des familles avec enfants. En ce qui a trait au scénario C (tableaux 14 et 15), on remarque que la perte pour les familles sans enfant baisse à 285 \$. En conséquence, on remarque aussi que les gains des familles avec enfants sont plus faibles dans le scénario C que dans le scénario B'.

Tout comme pour le scénario B, le pourcentage prédit de gagnants dans les scénarios B' et C augmente avec la taille de la famille, mais contrairement au scénario B ce pourcentage augmente aussi généralement avec le nombre d'enfants, pour une taille donnée. Globalement, les scénarios B, B' et C font respectivement 59 %, 56 % et 57 % de gagnants.

La figure 16 présente sous une forme graphique le pourcentage prédit de gagnants selon le revenu par équivalent adulte et selon les scénarios. Les résultats diffèrent d'une manière générale selon trois tranches de revenus, soit entre 0 et 8 000 \$, 8 000 \$ et 18 000 \$ et 18 000 \$ et plus. Dans la tranche 0-8 000 \$, c'est-à-dire, pour de très faibles revenus de consommation, le pourcentage de gagnants est élevé tout particulièrement et tout naturellement pour les scénarios B' et C, mais diminue avec le revenu (cette diminution est aussi évidente pour le scénario B). L'AU bénéficie aux plus pauvres, mais le retrait des programmes ciblés pénalisent (un peu pour B' et C, beaucoup pour B) les moins pauvres parmi les pauvres.

Le pourcentage de gagnants augmente pour tous les scénarios dans la tranche 8 000 \$-18 000 \$. Pour les scénarios B' et C, cette augmentation est légère, mais elle est très prononcée pour B. En fait, c'est dans la troisième tranche de 18 000 \$ et plus que l'on retrouve le maximum prédit de gagnants pour le scénario B, alors que ce pourcentage diminue continuellement pour B' et C, jusqu'à atteindre, à un revenu de 50 000 \$, moins de 40 % et de 10 % respectivement pour les scénarios B' et C. De toute évidence, donc, les gens des classes de revenus supérieurs ne seraient pas en faveur des scénarios B' et C.



## 5.2 Impact des scénarios sur la pauvreté

L'une des justifications majeures des programmes de transferts et de la fiscalité est l'allègement de la pauvreté. Cette préoccupation constitue aussi un élément central dans les discussions entourant l'utilité et la pertinence d'un régime d'AU.

Rappelons que nous avons déjà normalisé le revenu pour le définir en référence au coût de la vie d'une personne vivant seule dans un milieu urbain de 500k habitants. Nous utiliserons donc 8 705 \$ comme seuil de pauvreté («faible revenu») pour catégoriser en pauvres/non pauvres les individus selon leur revenu par adulte équivalent. Deux *indices* ou *mesures* de pauvreté sont utilisés, le taux de pauvreté et la carence moyenne. Le taux de pauvreté égale le rapport entre le nombre de pauvres que l'on retrouve dans une population et la taille de cette population. La carence moyenne est la moyenne des «carences individuelles», soit la moyenne des écarts (lorsqu'ils sont positifs) entre les niveaux de vie et les seuils de pauvreté.

Le tableau 16 montre la carence moyenne pour le scénario B selon le niveau de l'AU des adultes et de la prime accordée aux adultes monoparentaux<sup>12</sup>. On constate que le niveau de cette prime n'a pas d'influence significative sur la carence moyenne (essentiellement en raison de la faible proportion d'individus qui sont éligibles à cette prime), mais que la carence moyenne varie en fonction de la générosité de l'AU accordée aux adultes (et donc en fonction de celle accordée aux enfants). À une prime nulle, la carence moyenne peut varier de 331 \$ *per capita* à 401 \$ *per capita* lorsque l'AU pour adulte passe dans le scénario B de 1 500 \$ à 3 500 \$. Une telle augmentation dans l'AU pour adulte implique une baisse très importante dans l'AU des enfants, et cela a un effet néfaste socialement important sur les familles monoparentales et sur les familles biparentales. En contrecoup, la pauvreté augmente. La conclusion générale est qu'un régime d'AU a intérêt ici à privilégier des AU relativement généreuses pour les enfants si un critère important est celui d'alléger la pauvreté de la population prise dans son ensemble<sup>13</sup>.

---

12. Le niveau de l'AU pour les enfants est fixé par la contrainte du solde budgétaire constant.

13. En fait, cela a tendance à être vrai, que ce soit selon le scénario B, B' ou C.

Les tableaux 17 et 18 montrent la carence moyenne en fonction de l'allocation des adultes et du taux marginal de taxation unique sur les revenus pour les scénarios B' et C. On remarque à nouveau qu'une hausse de l'allocation des adultes a tendance à augmenter la carence moyenne dans la population, sauf lorsque cette allocation est faible et que les taux de taxation sont élevés. On remarque aussi qu'une augmentation dans le taux marginal de taxation, toutes choses étant égales par ailleurs, diminue la carence moyenne, sauf lorsque ce taux atteint un niveau critique qui dépend du niveau de l'AU pour adultes.

Le tableau 19 résume l'impact des scénarios retenus sur la carence moyenne. On y remarque que le scénario B augmente la carence moyenne au niveau de la population et pour chacun de ses sous-groupes. Le scénario B' réduit la carence moyenne pour les familles avec enfants et pour les couples sans enfants, mais l'augmente néanmoins au niveau de toute la population. Le scénario C diminue la pauvreté dans toute la population, et ne l'augmente que chez les personnes seules (et très légèrement pour les personnes âgées).

Rappelons que ces comparaisons ne sont *a priori* valides que pour un choix particulier de seuil de pauvreté -- le seuil de faible revenu de Statistique Canada -- et que ce choix est arbitraire. Il est donc essentiel de s'assurer que la validité de ces comparaisons n'est pas complètement tributaire de ce choix. Pour ce faire, nous pouvons faire appel aux outils graphiques que sont les « courbes de taux de pauvreté » et de « carence moyenne », qui nous permettent de visualiser le lien entre les taux de pauvreté et la carence moyenne et vérifier s'il y a *dominance* sur un large intervalle de seuils de pauvreté<sup>14</sup>.

Les courbes des taux de pauvreté pour les différents types de familles dans le scénario initial A sont exposées dans la figure 17. On note que les couples sans enfants ont le plus faible taux de pauvreté, et ce, quel que ce soit le seuil de pauvreté à partir d'un niveau qui avoisine les 8 000 \$. Les personnes seules ont quant à elles le plus fort taux de pauvreté pour tout seuil inférieur à environ 12 000 \$, à partir de quoi ce sont les familles monoparentales dont le taux de pauvreté est le plus élevé. Plusieurs de ces courbes de taux de pauvreté s'interceptent toutefois. Cela suggère qu'il peut être important de bien

---

14. Pour une explication de ces méthodes, voir par exemple Davidson et Duclos (2000).

restreindre les intervalles de seuils admissibles si l'on veut comparer de manière non ambiguë la pauvreté à travers les sous-groupes.

La différence entre les courbes des taux de pauvreté pour les différents scénarios retenus, et celle de la courbe du scénario initial A apparaît dans la figure 18. Pour un intervalle de seuils compris entre 0 et 7 000 \$ approximativement, le taux de pauvreté est légèrement plus élevé dans le scénario A que dans les scénarios B' ou C. La situation est renversée après cet intervalle, et se renverse à nouveau autour de 10 000 \$ à 12 000 \$. Pour des seuils entre 0 et 14 000 \$ approximativement, c'est le scénario B qui génère nettement le taux de pauvreté le plus élevé. La conclusion semble être qu'un régime d'AU heurte particulièrement les plus pauvres (scénario B), ou encore qu'il est bénéfique aux plus pauvres (scénarios B' et C) mais pas nécessairement à ceux qui sont proches du seuil de pauvreté fréquemment utilisé au Canada (autour de 8 700 \$ sur la Figure 18).

La figure 19 fournit la différence entre les courbes de carence moyenne pour les différents scénarios et celle du scénario initial A. On note que les scénarios B' et C réduisent bel et bien la carence moyenne (à l'exception du scénario B' pour un intervalle de seuils situé entre 7 500 \$ et 13 000 \$ approximativement). Le scénario B est à nouveau désavantageux du point de vue de la réduction de la pauvreté pour un très grand intervalle de seuils.

### **5.3 Impact des scénarios sur l'inégalité**

Le tableau 20 montre les indices d'inégalité de Gini et d'Atkinson et cela, pour les quatre scénarios retenus. Les écarts type estimés apparaissent entre parenthèses. Bien que l'ordre de grandeur soit différent pour les deux indices, les conclusions sont les mêmes: l'inégalité augmente de manière importante lors du passage de A à B, diminue très légèrement de A à B', et diminue de manière sensible lors du passage de A à C. Comme les estimateurs de ces indices sont fortement corrélés à travers les scénarios, ces différences sont aussi statistiquement significatives (sauf pour la comparaison de A et de B').

Les courbes de Lorenz<sup>15</sup> pour les différents scénarios et leurs différences relativement au scénario A sont exposées dans les figures 20 et 21 respectivement. Sur la figure 20, on note par exemple que les 50 % les plus pauvres dans la population détiennent environ 30 % du revenu total. La comparaison des différences dans la figure 21 révèle toutefois que le scénario A domine partout (c'est-à-dire, peu importe le rang percentile retenu) le scénario B en termes d'*égalité*, puisque la différence entre la courbe de Lorenz du scénario B et celle du scénario A est partout négative. En revanche, le scénario C domine nettement l'ensemble des autres scénarios, y compris le scénario initial. En d'autres mots, le scénario C est celui dont la répartition du revenu est la plus proche de l'égalité parfaite. Par le niveau maximal de la différence entre la courbe de Lorenz du scénario C et celle du scénario initial A, on observe que la redistribution effectuée par un régime d'AU peut atteindre jusqu'à 2 % du revenu total.

#### **5.4 Impact des scénarios sur les taux marginaux de taxation**

Il y a lieu de distinguer deux types de taux marginaux d'imposition, soit le taux marginal *explicite* (ou « nominal ») et le taux marginal *implicite* d'imposition. Le taux marginal explicite d'imposition représente l'augmentation, à la marge, dans l'impôt sur le revenu imposable (il s'agit ainsi de la définition usuelle du taux marginal d'imposition) alors que le taux marginal implicite d'imposition représente la variation dans la différence entre les taxes directes payables aux gouvernements et les transferts reçus du gouvernement suite à une variation marginale du revenu.

Le niveau des taux marginaux (explicites et implicites) a clairement un impact sur les recettes fiscales du gouvernement. Cet impact dépend entre autres choses du niveau de l'assiette fiscale et des effets qu'ils ont sur la taille de cette assiette. Par exemple, pour maintenir un niveau de recettes fiscales constant, une légère baisse dans le taux marginal d'imposition des individus de la classe moyenne devra être compensée par une augmentation importante dans le taux d'imposition des riches: le nombre de ces riches est plutôt faible en relation avec ceux qui sont affectés par la baisse dans le taux marginal d'imposition. Le comportement des individus est quant à lui affecté par les variations

---

15. À un rang percentile  $p$  donné, les courbes de Lorenz donnent la proportion du revenu total détenue par la proportion  $p$  des plus pauvres dans la population.

dans les taux marginaux d'imposition. Un individu sera naturellement désincité à augmenter ses revenus d'emploi et de capital si le taux d'imposition *implicite* auquel il fait face est élevé.

La figure 22 présente, sous forme de nuages de points (il y en a en tout plus de 12 000), les taux marginaux implicites à différents niveaux de revenu de marché pour le scénario initial A. On y remarque que la dispersion de ces taux est très élevée lorsque le revenu de marché est moins de 50 000 \$ approximativement. Cette dispersion est beaucoup plus faible pour le scénario B (figure 23), puisqu'une grande partie des transferts sociaux ciblés y a été éliminée: le « ciblage » de ces transferts se fait à l'aide de taux de retrait qui sont élevés et varient selon les caractéristiques familiales et le revenu. Les figures 24 et 25 présentent les mêmes nuages pour les scénarios B' et C. On y remarque que le taux marginal implicite est égal, dans la plupart des cas, au taux marginal explicite d'imposition que nous avons fixé pour les deux scénarios, soit 53 % pour B' et 60 % pour C.<sup>16</sup>

La figure 26 contient la valeur attendue des taux marginaux implicites selon le revenu de marché (par le biais d'une régression non paramétrique), et cela, selon les différents scénarios. On remarque que pour le scénario initial A, le taux marginal implicite moyen est situé entre 32 % et 40 % pour la première tranche de revenu ne dépassant pas les 25 000 \$. Par la suite ce taux se stabilise à autour de 50 %. Les taux sont initialement plus faibles pour B' et C que pour A, et les taux pour A dépassent ceux pour B pour des tranches de revenus plus élevés. En raison de l'augmentation des taux marginaux explicites d'imposition, les taux implicites dans B' et dans C sont toutefois supérieurs à ceux dans A pour la majorité de l'intervalle de revenus de marché considéré dans la figure 26.

## 6 Conclusion

Nous avons procédé à une analyse des effets redistributifs et économiques de l'instauration éventuelle d'un régime d'allocation universelle. Rappelons que nous n'avons

---

16. Les quelques rares observations pour lesquelles le taux implicite est plus faible que le taux explicite correspondent à celles pour lesquelles les crédits d'impôt restants dans chacun des scénarios n'ont pas encore été complètement utilisés.

pas cherché à définir un scénario « idéal » d'instauration de l'AU. Nous avons plutôt cherché, modestement, à tester certains scénarios afin d'étudier leur dynamique sur certaines variables importantes. Des recherches de ce genre permettent, entre autres, d'illustrer certaines difficultés de notre régime actuel de fiscalité/transfert et le prix d'une meilleure intégration.

Il n'est pas facile d'établir un premier bilan de l'allocation universelle du point de vue budgétaire et économique. Les simulations montrent bien qu'elle est réalisable, mais est-elle « souhaitable »? Pour éviter de porter trop de jugements de valeurs à ce sujet, nous reprendrons dans ce qui suit trois des prétentions principales véhiculées par les partisans de l'AU et sur lesquelles notre travail de simulation permet d'apporter un certain éclairage.

- (i) L'AU constitue une forme de transfert vers les personnes plus simple et plus transparente.

Le mérite de l'AU à ce niveau est évident et difficile à nier. Elle permet à la fois de réduire la taille de l'administration publique et le nombre de programmes de transferts affectés aux personnes tout en fournissant une certaine sécurité économique à tous les membres de la collectivité. Bien entendu, cette simplification est au prix d'une redistribution considérable des revenus entre les personnes.

- (ii) L'AU lutterait plus efficacement contre la pauvreté et contre l'exclusion.

Sur ce point crucial pour les partisans de l'AU, notre travail nous incite à être prudent. Il est clair tout d'abord que l'effet de l'instauration d'un régime d'AU dépend fortement du scénario retenu. En effet, l'AU peut autant engendrer de la pauvreté (voir le scénario B) qu'elle peut contribuer à la diminuer (voir les scénarios B' et C). Compte tenu de la structure actuelle de la fiscalité et du système de transferts, il serait ainsi difficilement acceptable (politiquement et socialement) de procéder, sans modification de la structure des taux de taxation, à l'instauration d'un régime d'AU, comme cela est fait dans le scénario B. Les effets redistributifs d'un déplacement brut d'un régime fortement ciblé et catégorisé vers un régime de nature plus universelle seraient trop adverses. Une AU ne constitue donc pas une panacée automatique au problème de la pauvreté.

Le secret de l'AU comme instrument de lutte contre la pauvreté est plutôt simple: puisqu'il s'agit d'un transfert direct aux personnes, il n'y a qu'à envisager un certain seuil

de prestation minimal pour qu'un effet de diminution de la pauvreté soit observé. On peut rétorquer à cette manière de faire qu'elle est particulièrement coûteuse puisqu'elle ne différencie pas les citoyens selon leur revenu disponible au moment d'accorder la prestation. Des transferts plus ciblés ne pourraient-ils pas en faire autant mais à moindre coût ? Les gouvernements ont effectivement généralement valorisé au cours de la dernière décennie les programmes sélectifs au détriment des programmes universels. La conséquence de ce ciblage accru fut une augmentation des taux marginaux implicites et des sentiments de stigmatisation et d'exclusion auxquels font face les plus défavorisés.

Pour des raisons éthiques tout autant qu'économiques, il est néanmoins possible que la réduction des taux marginaux pour les plus pauvres redevienne un enjeu important de notre politique sociale. Le thème de « l'exclusion du marché du travail » est en effet récemment devenu important dans les débats sociaux, et il est difficile de ne pas considérer comme des barrières à l'emploi les taux marginaux implicites d'imposition particulièrement élevés pour certains groupes de notre société.

(iii) L'AU est une proposition réaliste du point de vue budgétaire.

Il est clair que la faisabilité budgétaire et économique d'un régime d'AU dépend de sa générosité. Nous avons estimé dans ce travail que chaque augmentation de 1 % d'un taux marginal constant de taxation générerait suffisamment de ressources budgétaires pour augmenter d'environ 250 \$ le niveau d'AU des adultes (et de 100 \$ le niveau de la prime pour monoparentalité) ou (alternativement) de 650 \$ l'AU pour enfants. Les scénarios B' et C, qui sont sans doute plus acceptables d'un point de vue social et politique, impliquent néanmoins des taux marginaux de taxation de 53 % et de 60 %. Si ces taux étaient jugés trop élevés pour des raisons d'efficacité économique et d'incitations, il faudrait vérifier si leur diminution à des niveaux plus faibles mettrait en jeu la viabilité sociale et politique d'un régime d'AU. Ainsi, en supposant des dépenses publiques constantes en termes réels et par habitant, une croissance économique de 2% à 3% durant 10 ans permettrait de plus de réduire de 60% à 45% le taux marginal de taxation nécessaire au financement d'un revenu de citoyenneté complet.

Alternativement, il faudrait envisager d'autres avenues de financement qui n'ont pas été explorées dans cette étude, telles un gel des taux actuels d'imposition et une transformation des réductions promises aux contribuables en un montant forfaitaire pour

l'ensemble des citoyens, une remise en question de certaines formes d'assistance aux particuliers et aux entreprises, une modification du traitement fiscal des REER et des régimes privés de retraite, le maintien d'une structure croissante de taux marginaux plutôt qu'un taux unique d'imposition, etc. L'un des reproches que l'on pourrait faire aux choix qui ont organisé en amont nos simulations est effectivement d'avoir mis à contribution en grande partie des programmes de transferts destinés strictement aux pauvres pour financer l'AU. Ces avenues non explorées ne sont qu'un exemple des perspectives que ce travail ouvre pour des recherches futures.

## Bibliographie

- ATKINSON, Anthony B., 1995, *Public Economics in Action. The Basic Income/Flat Tax*, Oxford : Oxford University Press.
- AUBRY, François, 1999, *L'Allocation universelle. Fondements et enjeux*, Confédération des syndicats nationaux, 1999.
- BERNIER, Jean et Suzanne LÉVESQUE, 1995, *Le revenu minimum garanti : formes et modalités possibles*, Ministère de la Sécurité du revenu, Direction de la recherche, de l'évaluation et de la statistique.
- BLAIS, François, 2001, *Un revenu garanti pour tous. Introduction aux principes de l'allocation universelle*, Montréal, Boréal.
- BLAIS, François, DUCLOS, Jean-Yves et al., 2001, *Le revenu de citoyenneté : revue des écrits et consultation des experts*.
- BRESSON, Yoland, 1994, *Le partage du temps et des revenus*, Paris : Economica.
- DAVIDSON, R., and J.-Y. DUCLOS (2000), "Statistical Inference for Stochastic Dominance and for the Measurement of Poverty and Inequality", *Econometrica*, 68, 2000, 1435-1464.
- DUCLOS, J.-Y., A. ARAAR et C. FORTIN, 1999, "DAD: A Software for Distributive Analysis / Analyse distributive", International Development Research Centre, Government of Canada, et CRÉFA, Université Laval.
- FERRY, Jean-Marc, 1995, *L'allocation universelle. Pour un revenu de citoyenneté*, Paris : Cerf.
- FITZPATRICK, Tony, 1999, *Freedom and Security : An Introduction to the Basic Income Debate*, London : Macmillan Press.
- GROOT, Loek F.M., 1999, *Basic Income and Unemployment.*, Amsterdam : Netherlands School for Social and Economic Policy Research.
- GROOT, Loek & Robert VAN der VEEN, 2000, *Basic Income on the Agenda. Policy Objectives and Political Chances*, Amsterdam: Amsterdam University Press.
- LERNER, Sally, Charles M. A. CLARK & Robert W. NEEDHAM, 1999, *Basic Income: Economic Security for all Canadians*, Toronto: Between the Lines Press.



- Sen, A., (1980), *Equality of what?*, In A. Sen, *Choice, Welfare and Measurement*, Oxford: Basil Blackwell.
- SOLOW, Robert M., VAN PARIJS, Philippe, 2001, « Foreword », *What's Wrong with a Free Lunch ?*, Boston, Beacon Press.
- STANDING, Guy, 1999, *Global Labour Flexibility: Seeking Distributive Justice*, Basingstoke : Macmillan.
- VAN PARIJS, ed., Philippe, 1992, *Arguing for Basic Income*, London et New York : Verso.
- VAN TRIER, Walter, 1995, *Everyone a King. An Investigation into the Meaning and Significance of the Debate on Basic Incomes with Special Reference to Three Episodes from the British Inter-War Experience*. Katholieke Universiteit Leuven : Fakulteit politieke en sociale wetenschappen, Ph.D thesis.
- WALTER, Tony, 1989, *Basic Income. Freedom from Poverty, Freedom to Work*, London

## **Les tableaux**

**Tableau 1: Les seuils de faible revenu consommable de 1999**

Taille de la famille	Région de résidence				
	Plus de 500k	100-499k	30-99k	moins30k	rural
1	13277	11184	11011	10061	8705
2	16201	13646	13435	12278	10622
3	20490	17260	16993	15528	13434
4	25520	21497	21164	19340	16732
5	28523	24027	23655	21615	18702
6	31527	26556	26145	23892	20671
7 et +	34529	29086	28635	26167	22641

*Note:* Comme Statistique Canada ne fournit pas ce type d'information, nous avons utilisé l'estimé (à partir des données de 1999) que la taxe indirecte représentait approximativement 10% du revenu disponible pour transformer les données du tableau précédent en seuils de faible revenu consommable.

**Tableau 2: Variations dans le revenu consommable de différents types de familles selon les scénarios A, B et C (avant AU et avant changements dans les taux marginaux explicites d'imposition)**

Type de famille	abréviation	Revenu consommable total (en G\$)			Variation en %	
		"A"	"B"	"C"	(B-A)	(C-A)
Familles monoparentales	Mono	4,049	3,050	2,305	-24,68%	-43,08%
Deux adultes et plus avec un enfant ou plus	Bipar	31,854	27,253	26,148	-14,44%	-17,91%
Un adulte	Seul	13,728	11,347	10,377	-17,34%	-24,41%
Deux adultes et plus, sans enfants	Couple	29,705	25,626	24,777	-13,73%	-16,59%
Familles avec personnes âgées	65+	15,405	7,712	7,647	-49,94%	-50,36%
Population de la province de Québec	Tous	<b>94,741</b>	<b>74,988</b>	<b>71,253</b>	<b>-20,85%</b>	<b>-24,79%</b>

**Tableau 3: Paramètres fiscaux et allocations selon différents scénarios**

Tranche de revenus	A*	Scénario B	Scénario B'	Scénario C
<b>Taux marginal explicite d'imposition</b>				
00000-15000	37	37	53	60
15000-25000	37	37	53	60
25000-29590	40	40	53	60
29590-50000	49	49	53	60
50000-59180	52	52	53	60
59180 - plus	55	55	53	60
<b>Allocation universelle</b>				
1-Adulte/monoparentale	0	3640	6300	9100
2- Adulte	0	2600	4500	6500
3- Enfant	0	1873	3712	2730
4- Personnes âgées	0	9000	9000	12000
Différence entre 1 et 2	0	40%	40%	40%

\*: Voir l'annexe A pour une description sommaire des paramètres de l'impôt fédéral et provincial en 1999.

**Tableau 4: L'allocation des enfants en fonction de l'allocation accordée aux adultes et de la prime accordée aux adultes monoparentaux pour le scénario B**

		Prime								
		0	500	1000	1500	2000	2500	3000	3500	4000
Allocation de l'adulte	1500	4858	4828	4797	4767	4737	4707	4676	4645	4613
	1750	4196	4165	4135	4104	4074	4044	4013	3981	3950
	2000	3533	3502	3472	3442	3411	3381	3349	3318	3287
	2250	2868	2838	2808	2777	2747	2716	2685	2653	2622
	2500	2202	2172	2142	2112	2081	2050	2018	1987	1955
	2750	1535	1505	1475	1444	1413	1382	1351	1319	1288
	3000	867	836	806	775	744	713	681	650	619
	3250	196	166	136	105	73	42	11	-21	-52
	3500	-476	-506	-537	-568	-600	-631	-662	-694	-725

**Tableau 5: L'allocation des enfants selon l'allocation accordée aux adultes et le taux marginal explicite de taxation, scénario B'**

		Taux marginal explicite d'imposition									
		38%	40%	42%	44%	46%	48%	50%	52%	54%	56%
Allocation de l'adulte	1500	2086	3392	4698	6005	7311	8617	9924	11230	12536	13843
	2000	746	2051	3356	4660	5965	7269	8574	9878	11183	12488
	2500	-597	706	2009	3313	4616	5919	7222	8525	9827	11131
	3000	-1945	-643	658	1960	3262	4564	5866	7168	8470	9772
	3500	-3302	-2001	-700	601	1902	3203	4504	5805	7107	8408
	4000	-4667	-3367	-2067	-766	534	1835	3135	4435	5736	7036
	4500	-6037	-4737	-3437	-2138	-838	462	1762	3062	4362	5662
	5000	-7412	-6112	-4813	-3513	-2214	-914	385	1685	2984	4283

**Tableau 6: L'allocation aux enfants selon le niveau de l'allocation aux adultes et le taux marginal explicite d'imposition du scénario C**

		Taux marginal de taxation					
		34%	40%	46%	52%	58%	64%
Allocation de l'adulte	1500	1062	4943	8823	12704	16584	20465
	2500	-1968	1913	5793	9674	13555	17435
	3500	-4997	-1117	2764	6644	10525	14406
	4500	-8027	-4147	-266	3615	7495	11376
	5500	-11057	-7176	-3295	585	4466	8346
	6500	-14086	-10206	-6325	-2445	1435	5316

**Tableau 7: La variation dans le revenu consommable par équivalent adulte.**

Type de ménage	Nombre d'individus	Revenu consommable moyen					Variation en %		
		Nombre de familles	A	B	B'	C	(A,B)	(A,B')	(A,C)
<b>Mono</b>	405057	160685	13460	12559	13920	15390	-7,17%	3,30%	12,54%
<b>Bipar</b>	3020547	763436	17635	18349	19329	18319	3,89%	8,76%	3,73%
<b>Seul</b>	800105	800105	12850	12115	11810	11454	-6,07%	-8,81%	-12,19%
<b>Couple</b>	1841502	772496	21737	21669	21364	21243	-0,31%	-1,75%	-2,32%
<b>65+</b>	1088435	711757	15536	15638	14489	16419	0,65%	-7,23%	5,38%
<b>Tous</b>	<b>7155646</b>	<b>3208479</b>	<b>17600</b>	<b>17767</b>	<b>17969</b>	<b>17849</b>	<b>0,94%</b>	<b>2,06%</b>	<b>1,40%</b>

**Tableau 8: Le nombre de familles selon les différents types de familles (taille de la famille vs nombre d'enfants)**

Taille de la famille	Nombre d'enfants									Total
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	
1	1186357									1186357
2	842388	98012								940400
3	176298	240828	46665							463791
4	68002	60863	306443	13506						448814
5	9871	15344	16251	86566	1104					129136
6	1442	2187	2589	4653	17399	292				28562
7		2094		1797	1284	1766	1106			8047
8						347	1723			2070
9								1101		1101
10									201	201
<b>Total</b>	<b>2284358</b>	<b>419328</b>	<b>371948</b>	<b>106522</b>	<b>19787</b>	<b>2405</b>	<b>2829</b>	<b>1101</b>	<b>201</b>	<b>3208479</b>

**Tableau 9: Le nombre de personnes selon les différents types de familles (taille de la famille vs nombre d'enfants)**

Taille de la famille	Nombre d'enfants									Total
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	
1	1186357									1186357
2	1684776	196024								1880800
3	528894	722484	139995							1391373
4	272008	243452	1225772	54024						1795256
5	49355	76720	81255	432830	5520					645680
6	8652	13122	15534	27918	104394	1752				171372
7		14658		12579	8988	12362	7742			56329
8						2776	13784			16560
9								9909		9909
10									2010	2010
<b>Total</b>	<b>3730042</b>	<b>1266460</b>	<b>1462556</b>	<b>527351</b>	<b>118902</b>	<b>16890</b>	<b>21526</b>	<b>9909</b>	<b>2010</b>	<b>7155646</b>

**Tableau 10: Gains moyens en dollars dans le revenu consommable par équivalent adulte selon la composition des familles (A vs B)**

		Nombre d'enfants									Total
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	
Taille de la famille	1	-855									-855
	2	122	-1126								-8
	3	136	278	-765							119
	4	398	785	837	-487						723
	5	448	479	1084	969	-208					876
	6	448	618	454	1278	974	-1451				898
	7		-72		377	1644	1276	-914			482
	8						3102	518			951
	9								-506		-506
	10									-526	-526
Total		-161	170	693	822	970	1293	3	-506	-526	167

**Tableau 11: Pourcentage de gagnants selon la composition de la famille (A vs B)**

		Nombre d'enfants									Total
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	
Taille de la famille	1	0,28									0,28
	2	0,54	0,24								0,51
	3	0,58	0,65	0,31							0,59
	4	0,75	0,84	0,80	0,38						0,78
	5	0,65	0,73	0,84	0,76	0,35					0,76
	6	1,00	0,94	0,57	0,88	0,76	0,00				0,78
	7		0,37		0,30	1,00	0,84	0,00			0,51
	8						1,00	0,86			0,88
	9								0,00		0,00
	10									0,00	0,00
Total		0,48	0,63	0,75	0,72	0,76	0,78	0,55	0,00	0,00	0,59

**Tableau 12: Gains moyens en dollars dans le revenu consommable par équivalent adulte selon la composition des familles (A vs B')**

		Nombre d'enfants									Total
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	
Taille de la famille	1	-1397									-1397
	2	-656	-156								-604
	3	-130	614	785							349
	4	426	1448	1781	1428						1520
	5	1155	1303	2595	2589	2236					2324
	6	-1	1611	2614	3055	3143	1632				2789
	7		1349		2131	3665	3961	1851			2535
	8						5717	4002			4289
	9								2285		2285
	10									4031	4031
Total		-713	716	1740	2484	3140	4008	3228	2285	4031	369

**Tableau 13: Pourcentage de gagnants selon la composition de la famille (A vs B')**

		Nombre d'enfants									Total
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	
Taille de la famille	1	0,11									0,11
	2	0,24	0,40								0,26
	3	0,39	0,81	0,75							0,65
	4	0,60	0,91	0,98	0,91						0,91
	5	0,73	0,83	0,92	0,99	1,00					0,94
	6	0,51	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00				0,98
	7		1,00		1,00	1,00	1,00	1,00			1,00
	8						1,00	1,00			1,00
	9								1,00		1,00
	10									1,00	1,00
Total		0,26	0,77	0,95	0,99	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	0,56

**Tableau 14: Gains moyens en dollars dans le revenu consommable par équivalent adulte selon la composition des familles (A vs C)**

		Nombre d'enfants									Total
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	
Taille de la famille	1	-1109									-1109
	2	-121	2224								123
	3	220	-271	1665							110
	4	765	1128	642	1779						761
	5	2623	1043	1791	1122	2588					1324
	6	112	2364	2901	2689	1614	1558				1887
	7		2578		2430	3147	1568	-94			2047
	8						3073	2986			3001
	9								125		125
	10									1216	1216
Total		-285	524	828	1304	1775	1814	1878	125	1216	249

**Tableau 15: Pourcentage de gagnants selon la composition de la famille (A vs C)**

		Nombre d'enfants									Total
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	
Taille de la famille	1	0,20									0,20
	2	0,50	0,85								0,54
	3	0,56	0,48	0,69							0,53
	4	0,67	0,80	0,76	0,73						0,75
	5	0,84	0,75	0,86	0,85	1,00					0,84
	6	0,51	0,94	0,94	1,00	0,87	1,00				0,89
	7		1,00		1,00	1,00	0,77	0,00			0,81
	8						0,96	1,00			0,99
	9								1,00		1,00
	10									1,00	1,00
Total		0,43	0,63	0,76	0,85	0,89	0,83	0,64	1,00	1,00	0,57



**Tableau 16: La carence moyenne selon le niveau de l'allocation des adultes et la prime accordée aux adultes monoparentaux pour le scénario B**

		Prime								
		0	500	1000	1500	2000	2500	3000	3500	4000
Allocation de l'adulte	1500	331	331	331	331	331	331	331	331	331
	1750	326	326	326	326	326	326	326	326	326
	2000	325	324	324	324	324	324	324	325	325
	2250	328	328	328	328	328	328	328	328	329
	2500	335	335	335	335	335	335	335	336	336
	2750	346	346	346	346	346	347	347	347	348
	3000	361	361	361	361	361	362	362	362	363
	3250	379	379	379	379	379	380	380	380	381
	3500	401	401	401	402	402	402	402	403	403

**Tableau 17: La carence moyenne selon l'allocation aux adultes et le taux marginal explicite de taxation, scénario B'**

		Taux marginal explicite d'imposition											
		34%	36%	38%	40%	42%	44%	46%	48%	50%	52%	54%	56%
Allocation de l'adulte	1500	536	463	409	373	355	349	349	354	362	372	384	397
	2000	598	508	437	384	349	332	326	326	331	339	349	360
	2500	678	570	481	412	360	326	310	304	305	310	318	327
	3000	775	648	542	456	388	337	305	289	283	285	291	298
	3500	885	746	620	516	431	365	315	283	268	264	266	272
	4000	1006	856	718	594	491	408	342	294	263	248	245	248
	4500	1141	979	829	692	569	468	386	322	274	245	231	229
	5000	1288	1114	952	804	666	545	445	366	304	257	229	216

**Tableau 18: La carence moyenne selon l'allocation aux adultes et le taux marginal explicite d'imposition du scénario C**

		Taux marginal explicite d'imposition					
		34%	40%	46%	52%	58%	64%
Allocation de l'adulte	1500	761	578	509	506	538	591
	2500	845	587	452	420	436	472
	3500	1000	649	437	357	353	376
	4500	1230	782	481	323	289	299
	5500	1521	995	589	345	247	240
	6500	1865	1272	778	423	242	197

**Tableau 19: Carence moyenne.**

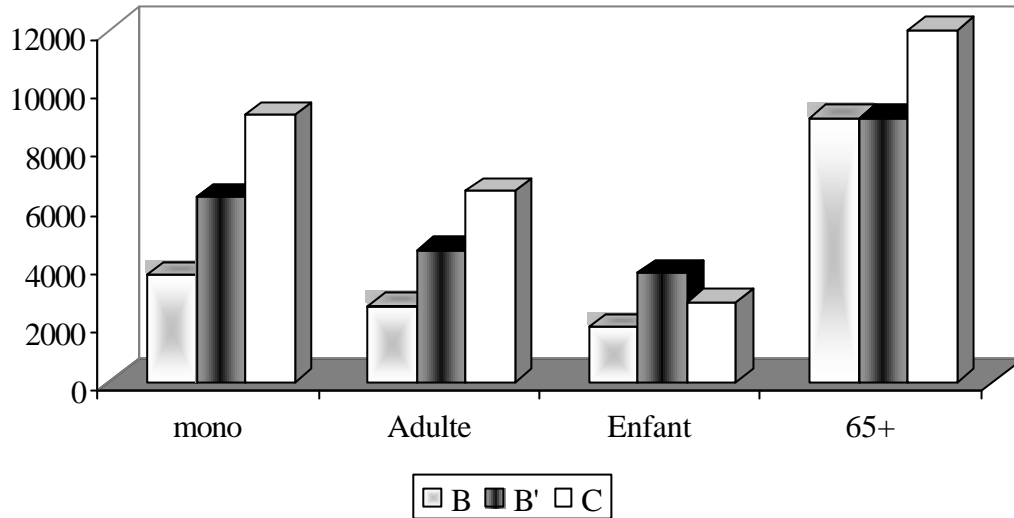
Type de ménage	Carence moyenne			
	A	B	B'	C
<b>Mono</b>	92	436	89	39
<b>Bipar</b>	112	165	45	100
<b>Seul</b>	988	1361	1183	1184
<b>Couple</b>	189	200	121	100
<b>65+</b>	78	270	324	83
<b>Tous</b>	<b>224</b>	<b>339</b>	<b>237</b>	<b>215</b>

**Tableau 20: Le niveau d'inégalité selon les différents scénarios.**

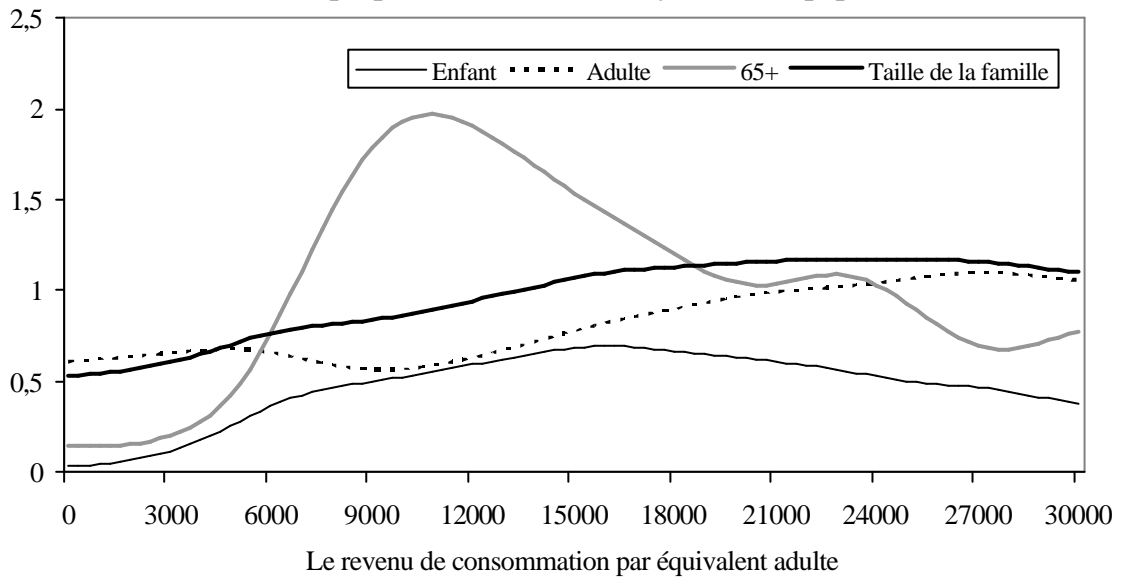
Indice	A	B	B'	C
Indice de Gini	0.279 (0.003)	0.298 (0.003)	0.278 (0.003)	0.263 (0.003)
Indice d'Atkinson	0.067 (0.001)	0.075 (0.001)	0.066 (0.001)	0.060 (0.001)

## **Les figures**

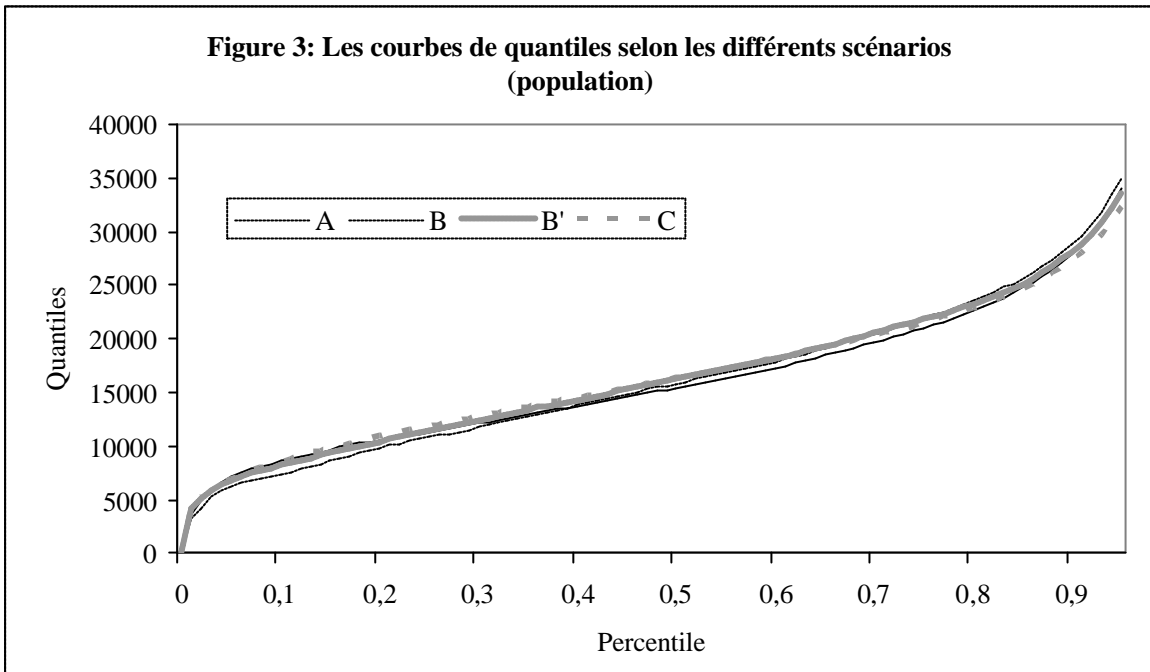
**Figure 1: Le niveau d'allocations universelles selon les différents scénarios**



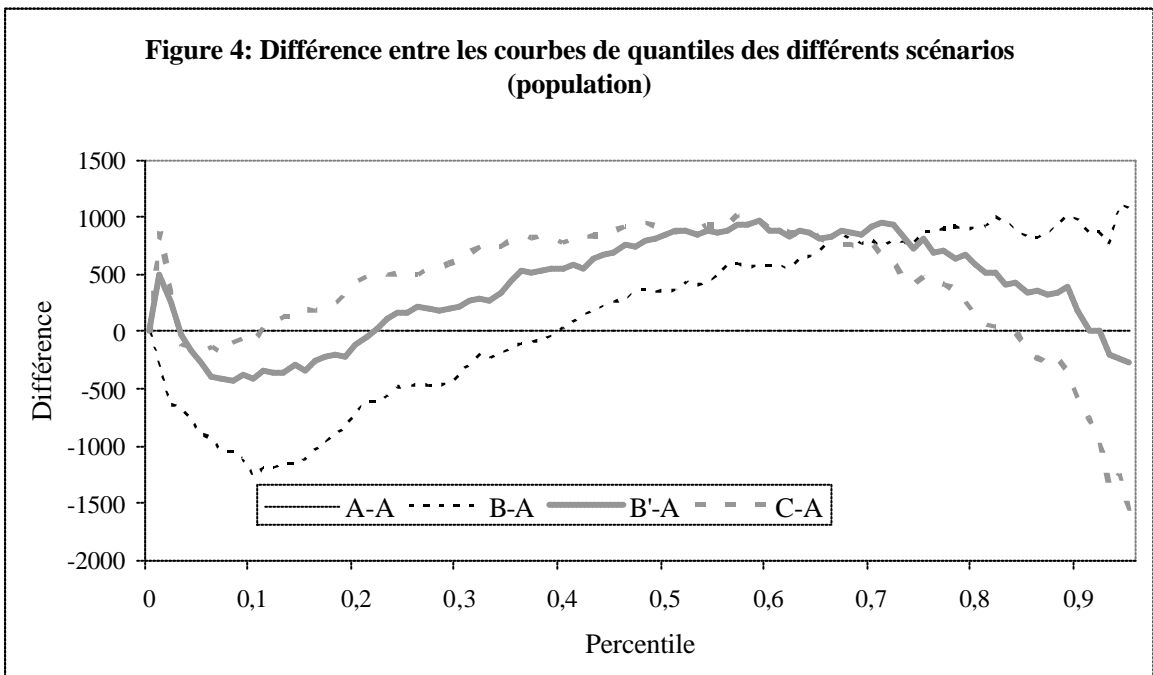
**Figure 2: Nombre d'enfants, d'adultes et de personnes âgées (selon le revenu) en proportion du nombre moyen dans la population**



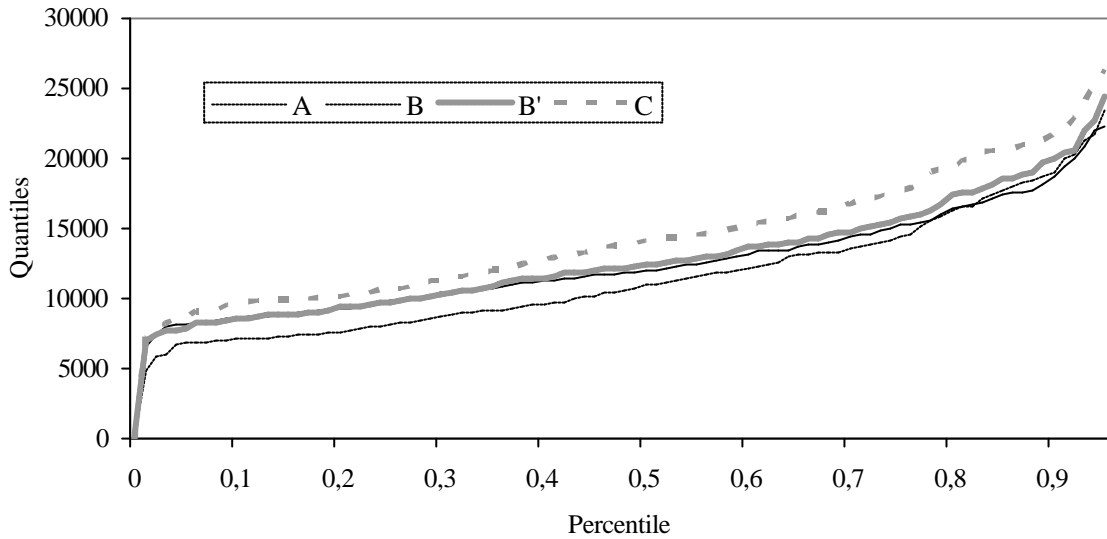
**Figure 3: Les courbes de quantiles selon les différents scénarios (population)**



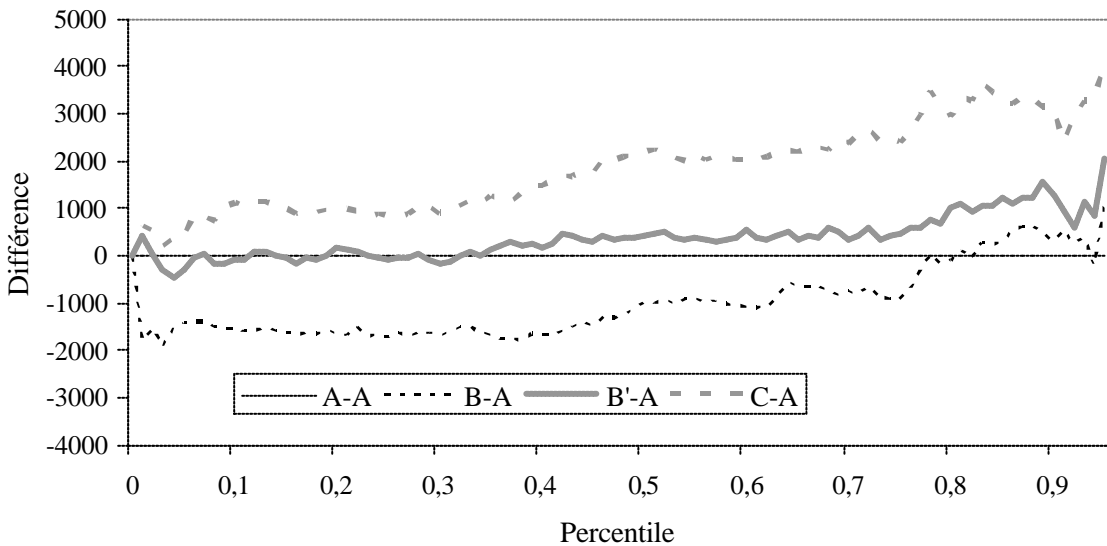
**Figure 4: Différence entre les courbes de quantiles des différents scénarios (population)**



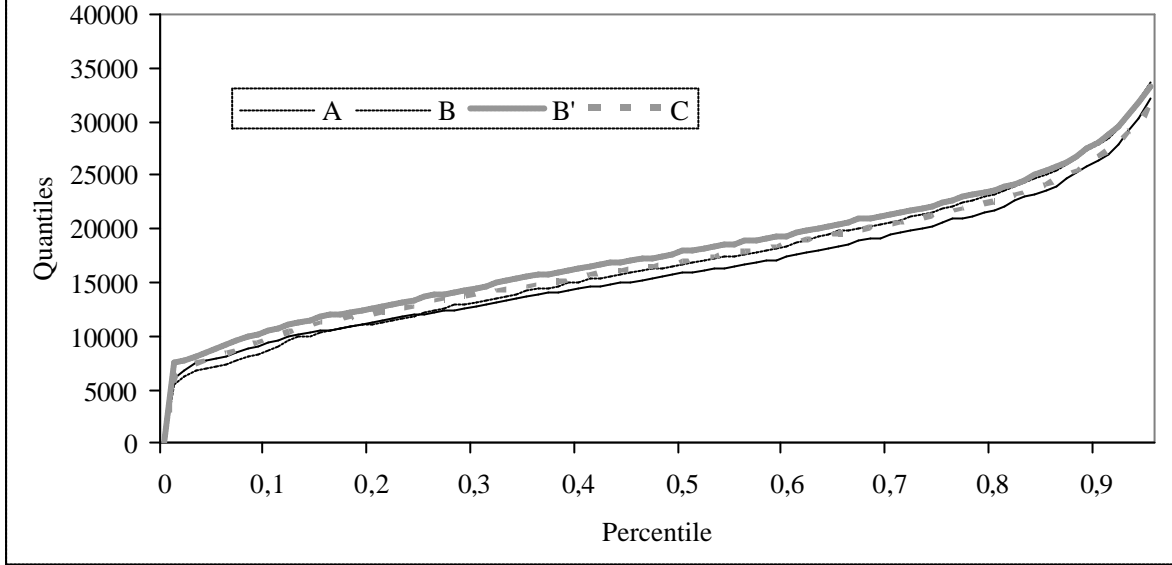
**Figure 5: Les courbes de quantiles selon les différents scénarios (Mono)**



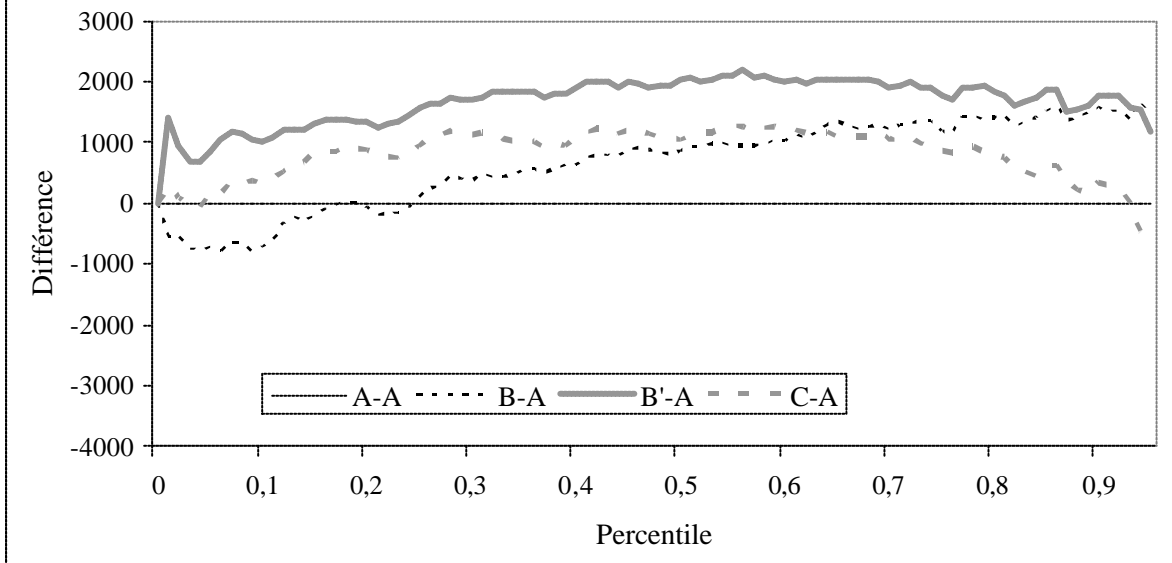
**Figure 6: Différence entre les courbes de quantiles des différents scénarios (Mono)**



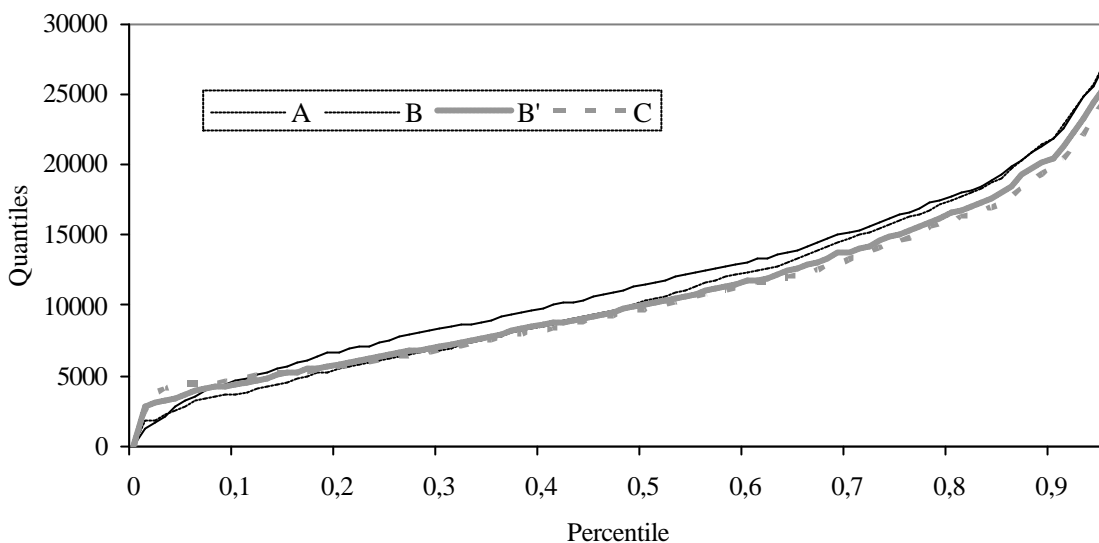
**Figure 7: Les courbes de quantiles selon les différents scénarios (Bipar)**



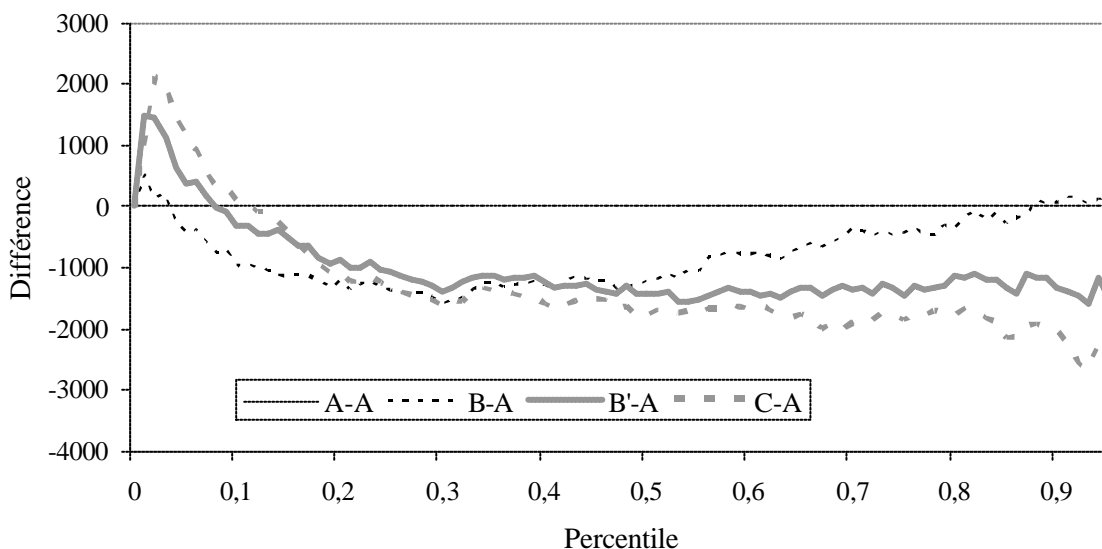
**Figure 8: Différence entre les courbes de quantiles des différents scénarios (Bipar)**



**Figure 9: Les courbes de quantiles selon les différents scénarios (Seul)**

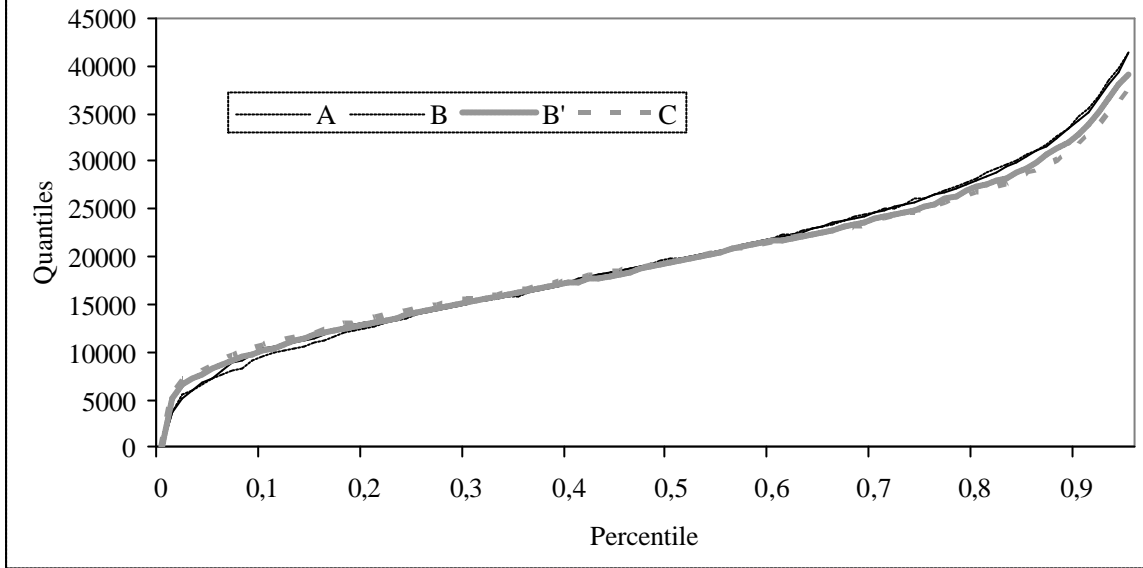


**Figure 10: Différence entre les courbes de quantiles des différents scénarios (Seul)**

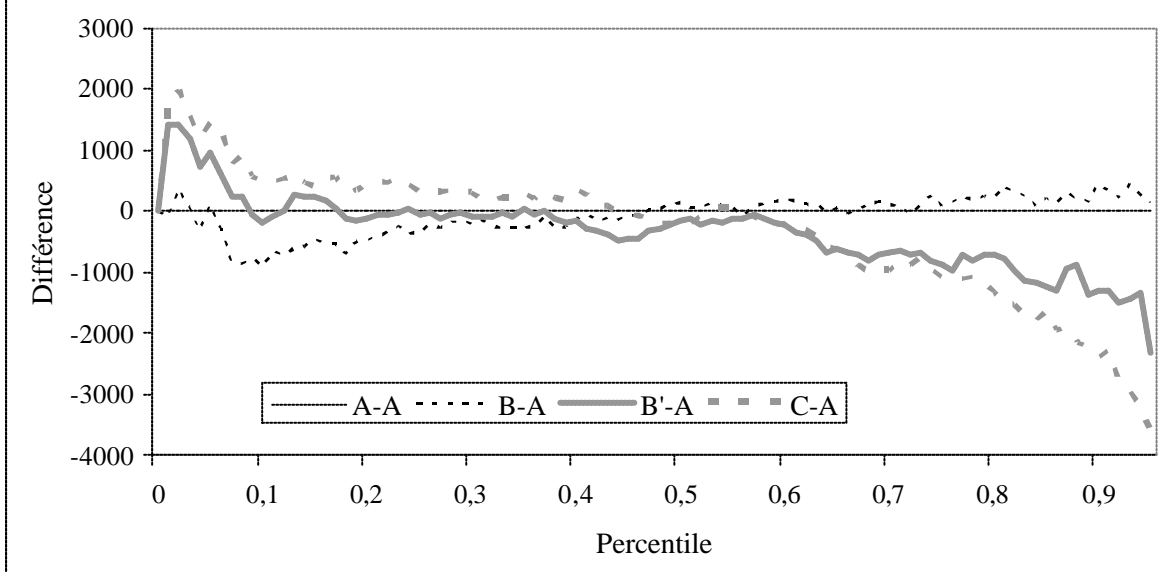




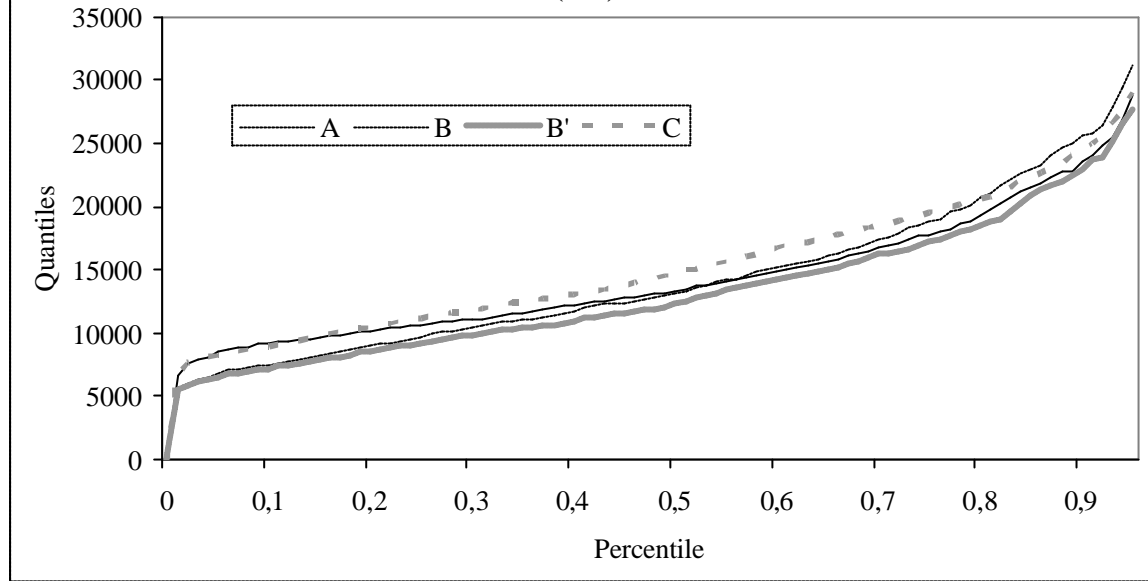
**Figure 11: Les courbes de quantiles selon les différents scénarios (Couple)**



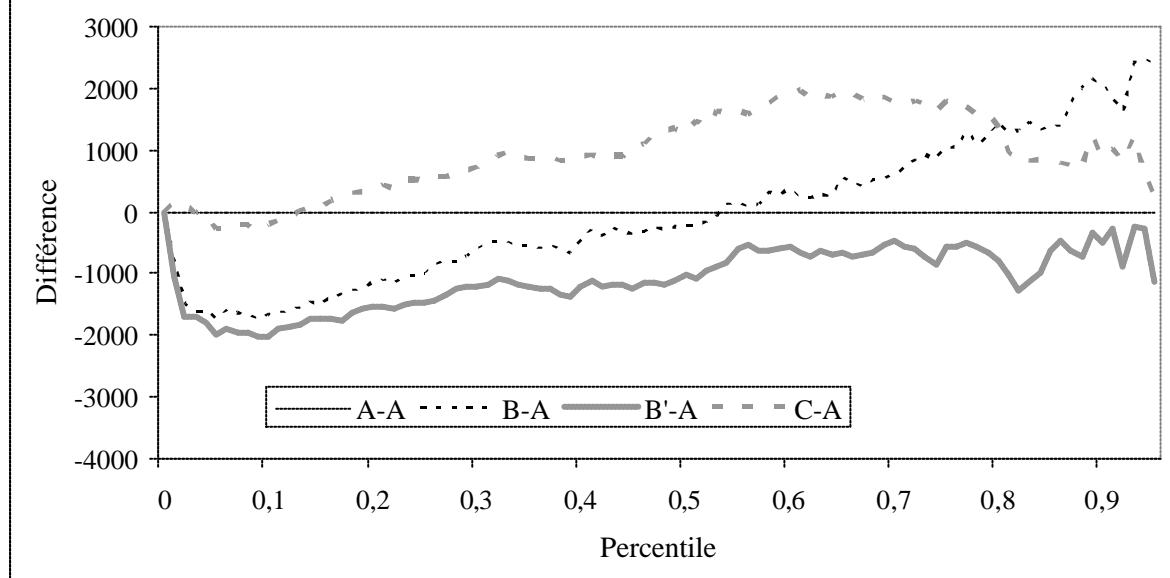
**Figure 12: Différence entre les courbes de quantiles des différents scénarios (Couple)**



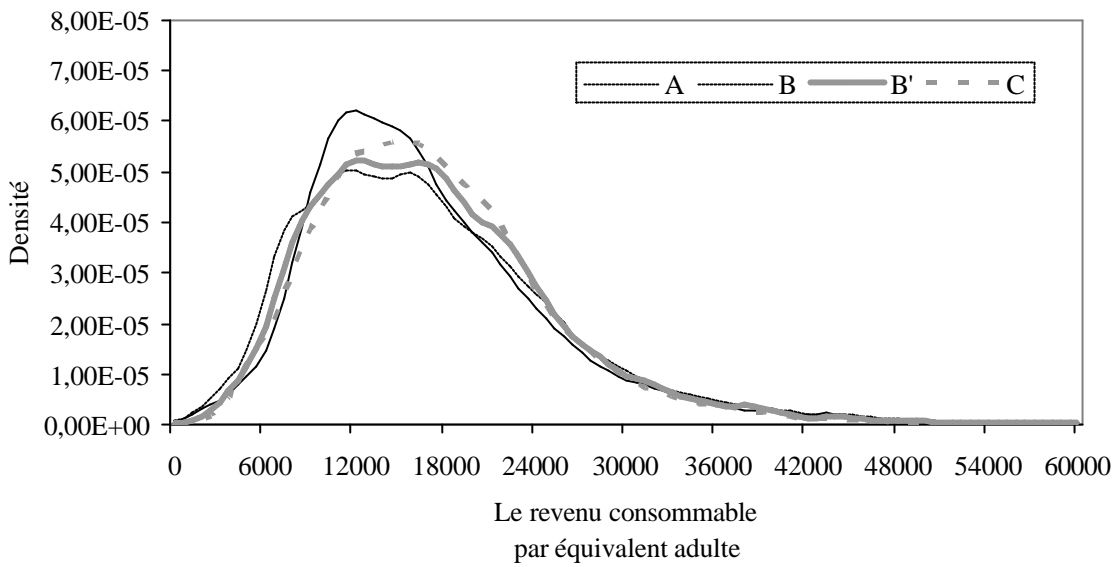
**Figure 13: Les courbes de quantiles selon les différents scénarios (65+)**



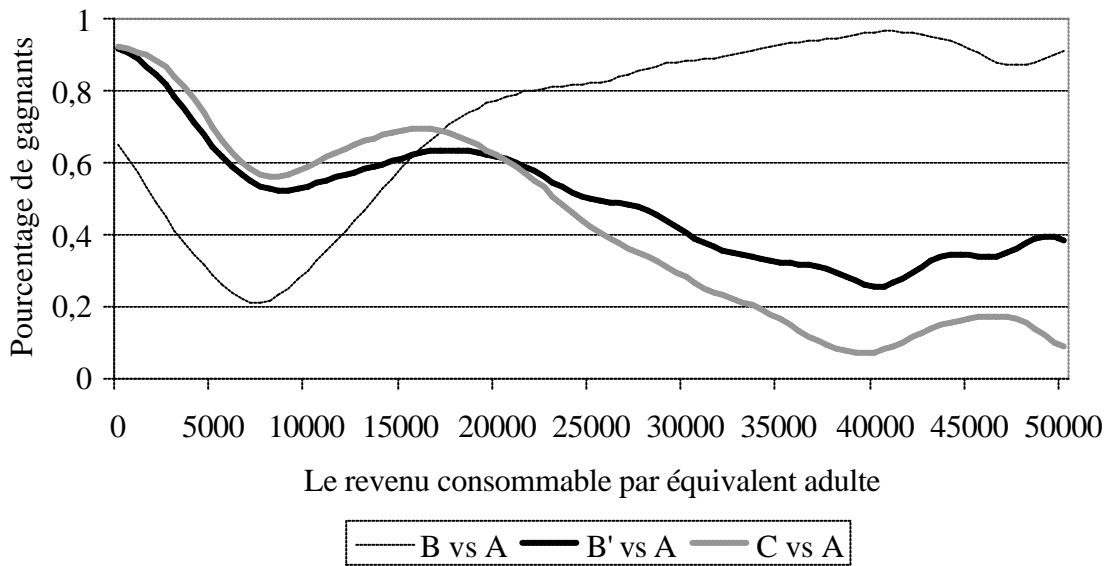
**Figure 14: Différence entre les courbes de quantiles des différents scénarios (65+)**



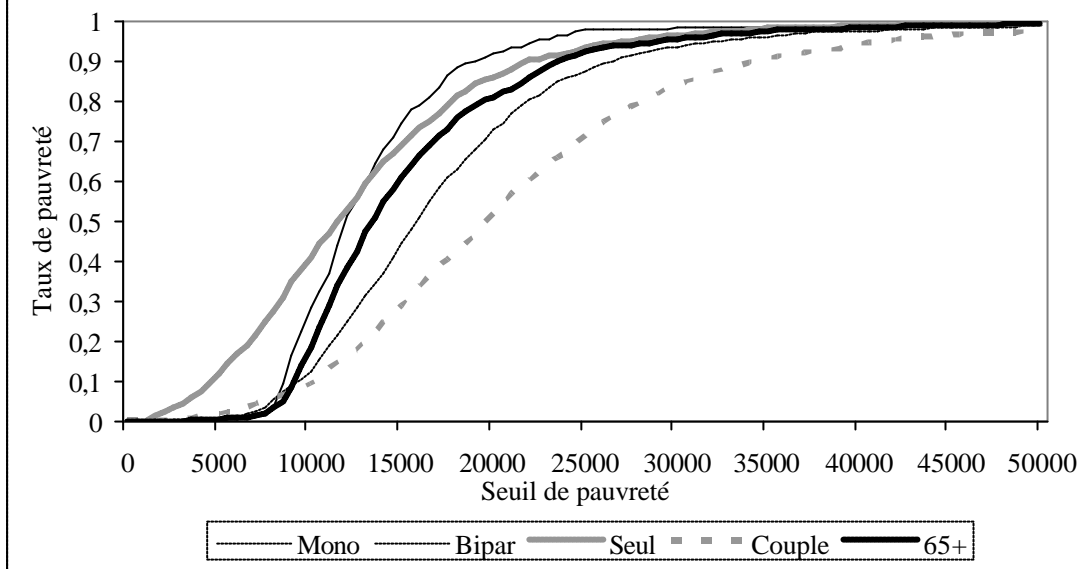
**Figure 15: Les courbes de densité selon les différents scénarios (population)**



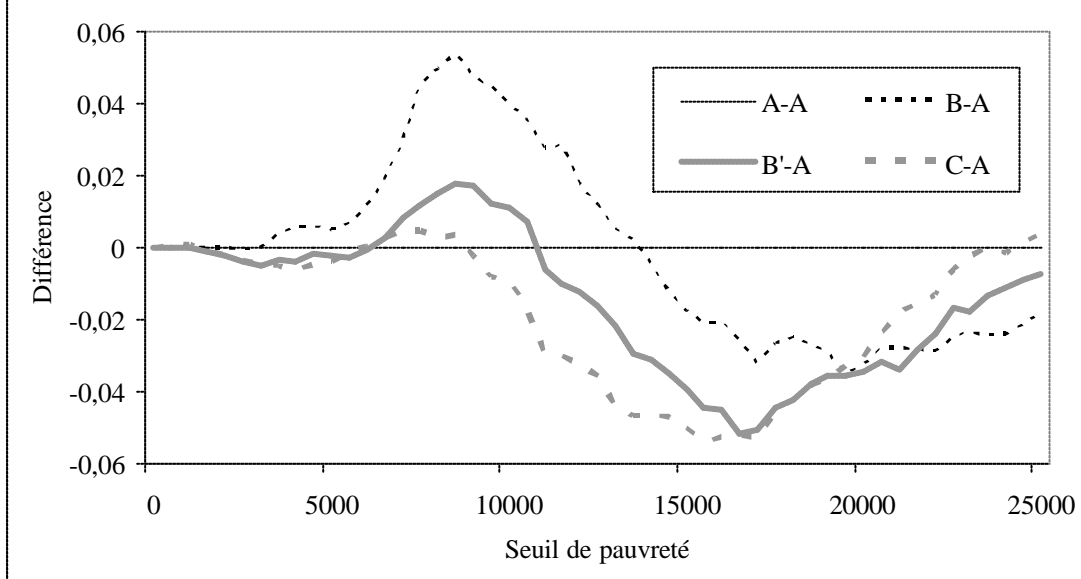
**Figure 16: Pourcentage prédit de gagnants selon le revenu et selon les scénarios**



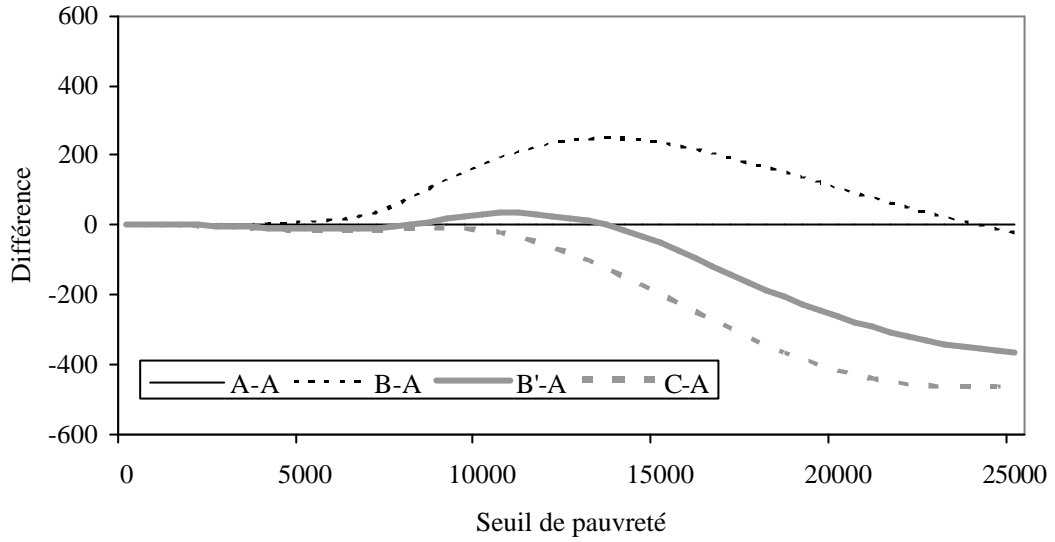
**Figure 17: Les courbes de taux de pauvreté des différents types de familles en fonction du seuil de pauvreté**



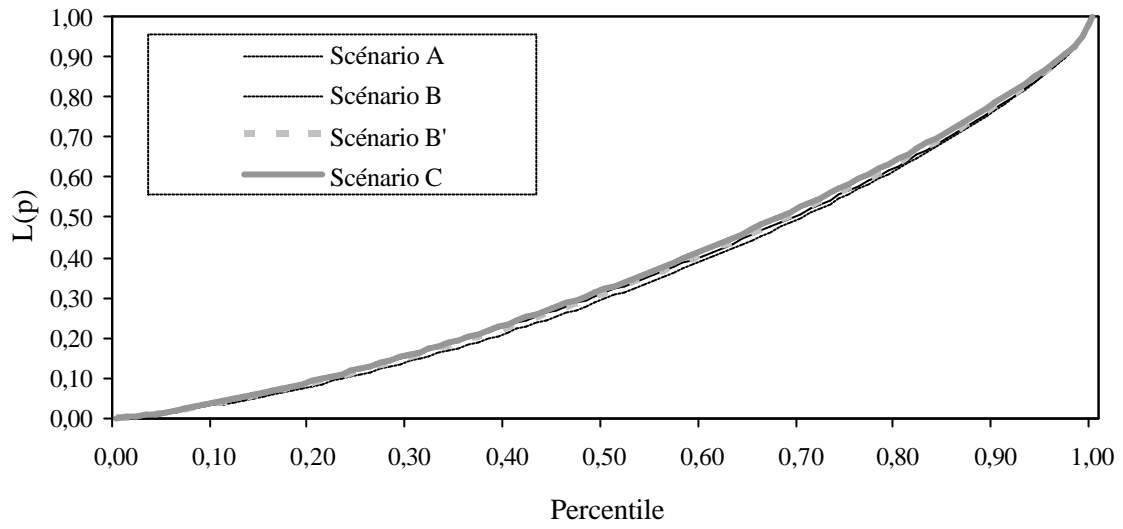
**Figure 18: Différence entre les courbes de taux de pauvreté des différents scénarios (population)**



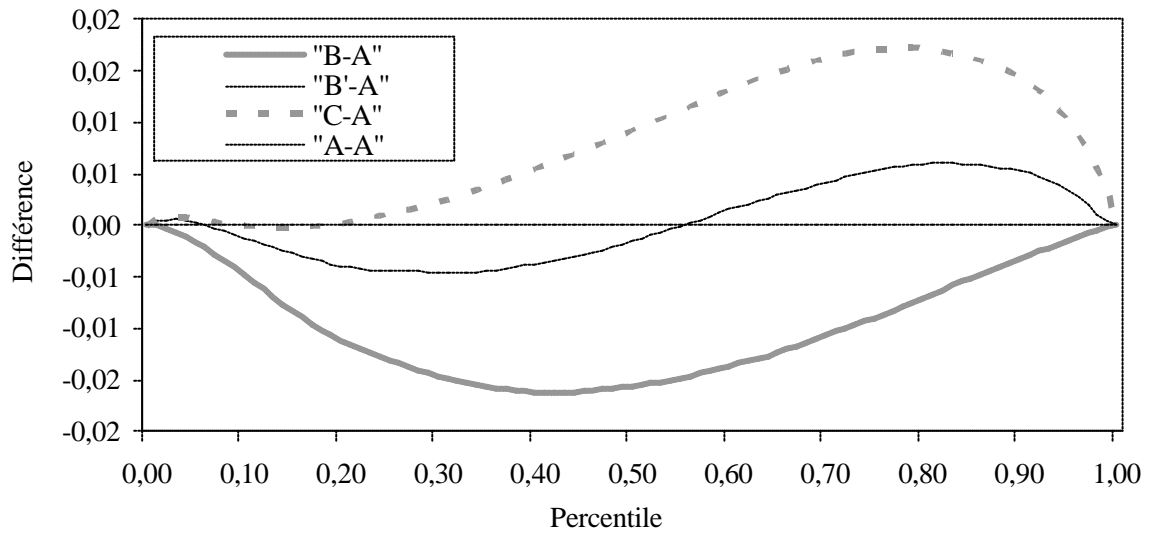
**Figure 19: Différence entre les courbes de carence moyenne des différents scénarios (population)**



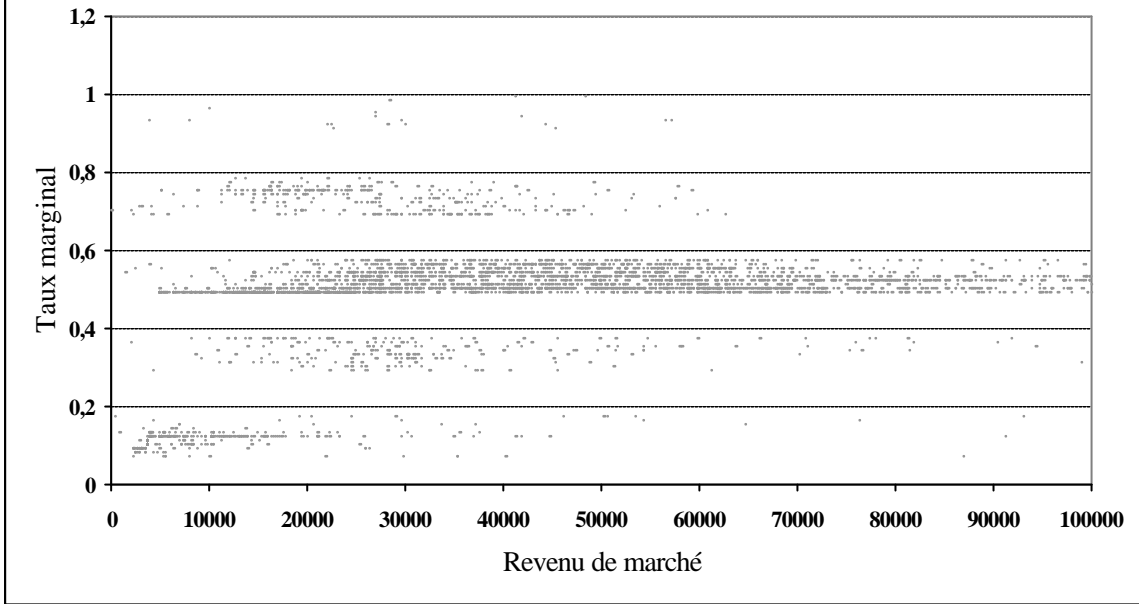
**Figure 20: Les courbes de Lorenz pour le revenu consommable par équivalent adulte**



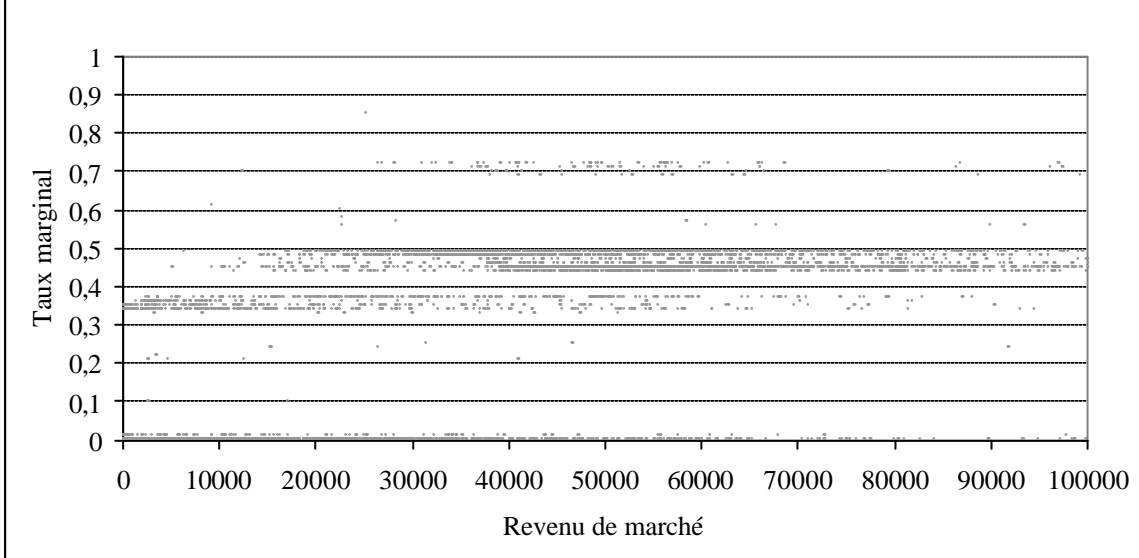
**Figure 21: Différence entre les courbes de Lorenz des différents scénarios.**



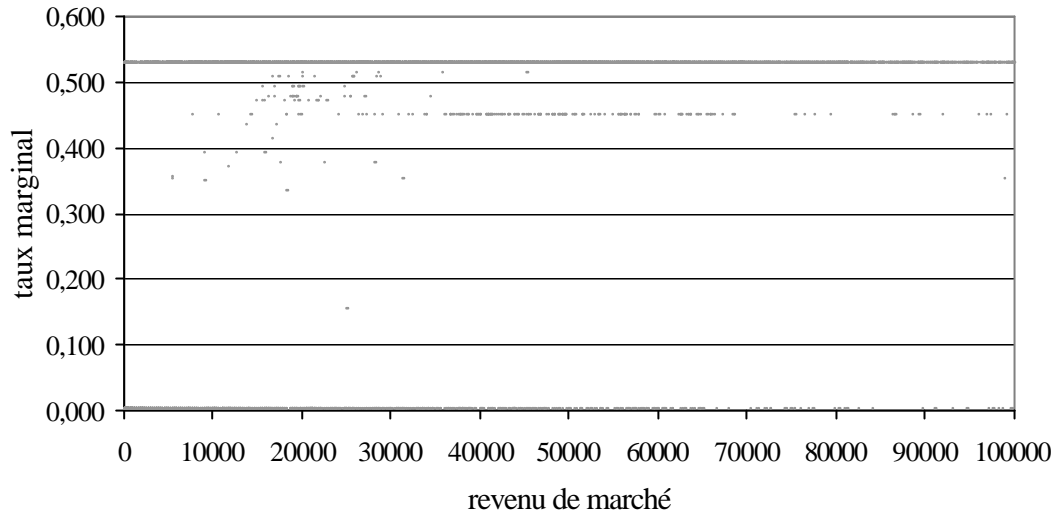
**Figure 22 : Le lien (en format "nuage de points") entre le taux marginal implicite d'imposition et le revenu de marché du scénario initial A.**



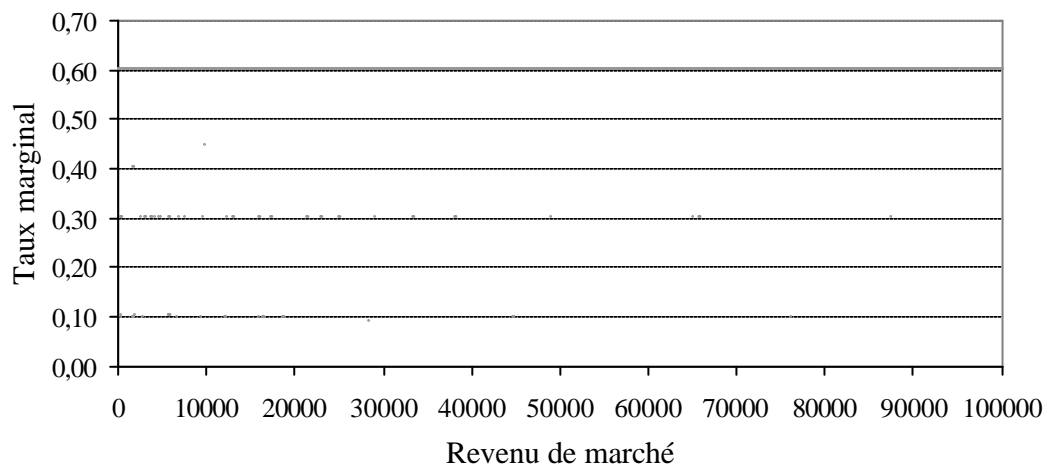
**Figure 23: Le lien (en format "nuage de points") entre le taux marginal implicite d'imposition et le revenu de marché au scénario B.**



**Figure 24: Le lien (en format "nuage de points") entre le taux marginal implicite d'imposition et le revenu de marché au scénario B'**



**Figure 25: Le lien (format "nuage de points") entre le taux marginal implicite d'imposition et le revenu de marché au scénario C**





**Figure 26: Regression non paramétrique du taux marginal implicite d'imposition sur le revenu de marché selon les différents scénarios**

